EXHORTATION
CHRESTIENNE AV TRES-
Chreſtien Roy de France, Charles neufieme,
Auec
Vne Epiſtre à la Reyne
mere du Roy.



PSAL. 72.

O Dieu, donne tes iugemens au Roy, & ta iuſtice au filz du Roy.

Il iugera ton peuple en iuſtice, & tes pauures en equité.

EPISTRE A LA REYNE mere du Roy.

Considerant, Madame, que le Roy vostre fils, pour l'excellence d'esprit, de laquelle Dieu la doué, est en ce bas aage capable de toute bonne chose. Ie n'ay crain de mettre la main à la plume, pour luy faire vne petite exhortatiō, laquelle i'ay extraicte de plusieurs passages de la saincte escriture. A fin que par icelle, il apprenne à bien, & selon Dieu, gouuerner son Royaume. Ce que i'attenteroye en vain, si ceux qui ont le gouuernement de sa personne, ne m'y prestoiēt la main, & ne m'y donnoient tout aide. Et pource, Madame, que selō que nature vous inuite, & raison le veut, vous y tenez le premier lieu: il me semble que ie me doy sans crainte, addresser à vous, pour vous supplier, comme le plus humble de voz seruiteurs, & vous exhorter, comme celuy qui autant que nul autre, desire le bien, l'honneur, & salut, tant du Roy vostre fils, que de vous, de tellement luy recommander par vostre authorité, & approuuer ceste mienne exhortation, que la lisant, ou oyant lire: il en puisse tirer quelque proffit. Ie confesse bien, Madame, qu'il y a des propos, lesquels de premiere arri-

uee, vous pourrõt sembler fort aigres et aspres. Mais i'espere qu'apres que vous les aurez bien examinez, & bien fondé la raison pourquoy ie les ameine, vous prendrez le tout en bonne part: & trouuerez que pour bien iouer le personnage que 'ay prins, ie ne pouuoye ne deuoye faire autremẽt en c'est endroit, que i'ay fait. Or ie fay icy, Madame, le personnage, nõ point d'vn flateur, mais d'vn zelateur de l'hõneur de Dieu, ne desirãt rien tãt que de veoir la religion reformee en ce Royaume. Et pource qu'il appartient principalement au Roy d'y mettre la main, ie m'efforce & cerche tout moyen de l'induire à ce faire, tant par la parolle de Dieu, que par les exemples des bõs & fidelles Rois, qui de leur temps ont fait tout deuoir d'extirper toute idolatrie de leurs Royaumes: & y redresser le vray & pur seruice de Dieu. Remonstrant qu'il doit plustost ensuiure la foy & religion de ceux là, & de tous autres, qui du temps des Apostres, & apres ont vescu selon la forme & la reigle qui leur estoit baillee par l'Euangile, que de se conformer aux erreurs & superstitions introduites, depuis quelque temps au mõde, par l'astuce de Satan, & entretenues par l'auarice, ambition

& tyrãnie du Pape, & de ses ministres, par lesquels ont esté seduits & induits, mesmes les Rois ses predecesseurs, iusqu'à emprisonner, tourmenter, bannir & brusler les fidelles seruiteurs de Dieu, qui, poussez par le sainct Esprit, taschoient par vne merueilleuse ardeur & constance de foy, arracher des cœurs des hommes, toute idolatrie & erreur, pour y planter la viue foy & vraye religion. Et ie ne doubte que ces propos & autres, semblerõt à plusieurs trop aspres & rigoreux. Mais que eusse ie fait autre chose, Madame? Ayant entreprins de curer vne telle apostume, eussé-ie seulement appliqué par dehors quelque emplastre, ou lenitif, & non point plustost prins la lancette, ou cautere pour la percer? Il n'y a, ce croy-ie, chirurgien, voire il n'y a mere tant piteuse, qui en tel cas eust pitié de son enfant. Or doncques telle mienne rigueur doit estre reputee amitié & douceur, nõ pas rigueur. Que si on la veut estimer autremẽt, i'ay le dire du Sage pour moy, qui me console. Correction manifeste vaut mieux qu'amour secrette. Et les plaies faictes par celuy qui aime, sont fidelles: mais les baisiers de celuy qui hayt, sont malicieux. Parquoy, Madame, ie vous supplie, ne Prou. 27.

penser que par quelque zele indiscret, ou par maluueillance, ie taxe ainsi noz predecesseurs, sans mesme espargner les Roys. Certainement ie ne le fay sans bons exemples, tant des Roys du peuple de Dieu, que des prophetes, lesquels n'ont point eu crainte ne honte de condamner publiquemēt l'idolatrie et erreurs de leurs peres: comme nous pouuōs veoir par ceste belle
2. Chr. 29. *harangue, que ce bon & sainct Roy Ezechias fit aux Sacrificateurs & Leuites, au commencemēt de son regne. Noz peres ont transgressé, & ont mal fait en la presence du Seigneur nostre Dieu, en le delaissant. Ils ont destourné leurs faces du tabernacle du Seigneur, & luy ont tourné le doz. Et vn peu apres il adiouste: Ainsi la fureur du Seigneur a esté sur Iuda & Ierusalem, & les a baillez en detestation, & en estonnement, & en mocqueries, comme vous voyez mesmes de voz yeux. Et voicy, noz peres sont tombez par glaiue, noz fils, & noz filles, & noz femmes, ont esté menez en captiuité, à cause de cela. Maintenant donc, i'ay ce propos de faire alliance auec le Seigneur Dieu d'Israel: à fin qu'il detour-*
2. Chr 34. *ne arriere de nous la fureur de son ire. Autant en dit & confesse ce sainct Roy Iosias:*

L'ire du Seigneur, dit-il, eſt grande, laquelle eſt deſcendue ſur nous, de ce que noz peres n'ont pas gardé la parolle du Seigneur. Ce que le Seigneur meſme declaire plus amplement vn peu apres, par la Propheteſſe, diſant: Pource qu'ils m'ont delaiſsé, & fait encenſemens aux dieux eſtranges, pour me prouoquer à courroux, en toutes les œuures de leurs mains, pourtant ma fureur deſcendra ſur ce lieu cy, & ne ſera point eſteincte. Mais les Prophetes ſont beaucoup plus aigres & ſeueres en leurs reprehenſions, qui ſont aux Rois publicquement, & en leurs perſonnes. Ainſi qu'il appert par ceſt homme de Dieu, qui d'vne telle hardieſſe redargua le Roy Ieroboã, 3. Roys 13.
de ce que publiquemẽt ſacrifioit aux idoles en Bethel. Et Elie embraſé, & comme tranſporté du zele, de l'amour & hõneur du Seigneur, ne craignit point ſe monſtrer deuant la face du Roy Achab, cõbien qu'il luy euſt la mort 3. Rois 15.
iurée, & luy dire deuant tous: Ie n'ay point troublé Iſrael, mais c'eſt toy & la maiſon de ton pere, qui auez delaiſsé les commandemens du Seigneur, & auez ſuiui Baalim. Car Achab l'auoit accuſé qu'il troubloit Iſrael, comme couſtumierement les tyrans &

leurs complices, resistans au Seigneur par leur orgueil & outrecuidance, calomniēt les vrais seruiteurs de Dieu, & les chargent cōme coupables, & cause des maux qui auiennent: combiē que ce soit eux mesmes pour raison de leur idolatrie & iniquité. De semblables reprehensions vsent souuent les Prophetes. Comme fait aussi sainct Iean Baptiste, Iesus-Christ, & les Apostres: voiree & les saincts docteurs de l'Eglise ancienne, & entre les derniers S. Bernard. Et à la mienne volōté que depuis le tēps que les Roys & Princes Chrestiens se sont si louidemēt laissé aller au gré de Satan, en toute sorte d'abomination, ils eussent eu de tels zelateurs de l'honneur de Dieu qui eussent crié apres eux sans rien flater. Nous ne serions certainement maintenāt en telle peine n'estās les oreilles des grands, si delicates & si faciles à s'offenser, pour la moindre reprehension qu'on sache faire. Combien que desia elles doiuent estre toutes battues des propos que ie tien en mō exhortatiō, pour en auoir ouy tāt & si souuēt parler. Or, Madame, ie pense auoir suffisamment satisfait a ce qu'on me pourroit obiecter, d'estre en mō discours trop aspre & seuere. Il reste de poursuiure ce que i'auoye commencé:

C'est à sçauoir de vous supplier de faire entẽdre au Roy vostre fils, ce recueil que ie luy ay fait, de la parolle de Dieu, à fin qu'à l'exẽple des bõs Roys qui ont gouuerné le peuple d'iceluy, il apprenne à ainsi gouuerner le sien, qui est aussi certainemẽt le peuple de Dieu. Ce qui vous appartient, Madame, & est vostre office plus que de nul autre: voire si vous voulez estre vraye mere, & vraye Chrestienne. Car toutes les sainctes femmes ont prins tousiours vne singuliere cure, d'instituer en la crainte de Dieu leurs enfans. Cõme ce sage Salomon Prouer. 31. *dit auoir esté institué de sa mere, laquelle l'enhortoit à chasteté & iustice, & pour ceste cause il admoneste son fils, nõ seulement à apprendre de luy, mais aussi de sa mere. Disant, Mõ* prou. 1. & 6. *fils garde le cõmandement de ton pere, & ne delaisse point l'admonition de ta mere. Et certes l'histoire d'vn chascun des Roys du peuple de Dieu, ne fait point sans cause mention dés le cõmencement, de leurs meres: mais elle veut monstrer que lesdicts Roys demeurans aupres d'elles en leur enfance, & imbuts de leurs enseignemens, & attirez par leur maniere de viure, bien souuent deuenoient semblables à elles. De sorte que ie croy que Ezechias, Osias.*

Iosias, & autres bons Roys, nonobstant l'idolatrie & meschanceté de leurs peres, furent acheminez à la cognoissance & crainte de Dieu, principallement par l'instruction & bon exemple de leurs meres: veu qu'il est dict d'eux, qu'encores estans enfans,
2.Chro.34. *ils cercherent le Seigneur, le Dieu de David leur pere. Comme au contraire il est dict d'Ochozias, que sa mere Athalia le conseilloit à faire meschammẽt: cõme elle estoit meschante & infidelle. Et Iustine femme de l'Empereur Valentinian, estant infectee de l'heresie*
2.Chro.22. *Ariane, en infecta aussi Valentinian le ieune*
Hist.eccle. *son fils: n'osant monstrer sa poison, son mary*
11.15. *vivant, qui estoit homme fidelle & craignãt Dieu. O donc, Madame, l'enfant bien heureux, qui par la grace de Dieu est nay de bonne & saincte mere! Voire ô le Royaume bienheureux, duquel le Roy enfant, a pour mere vne vertueuse & saincte femme! Car il n'y a rien plus certain que la mere craignant Dieu, n'a moindre soing de nourrir l'ame de son enfant, petit & tendret, de pure & saincte doctrine, que son corps de bonne & saine viande. Et certainement l'vne & l'autre nourriture est beaucoup plus propre à la mere qu'au*

pere: tāt pour la douceur naturelle de la mere, que pour ſa continuelle preſence: leſquelles choſes ne ſont point tant communes à Vn pere. Ie Vous prie, Madame, y eut il iamais laict qui peut ſembler plus doux, plus delicieux et plaiſant, à la bouche de Salomon, que ceſte parolle de ſa mere, quād elle luy diſoit Quoy mon fils? quoy, fils de mō Ventre? & quoy mō cher fils? Et certes ces parolles n'eſtoiēt point pronōcees de la bouche de ceſte ſaincte Reyne, pour amignarder ſon fils: ains pour doucement l'induire à aimer de bōne heure chaſteté, ſobrieté, iuſtice & toute Vertu & honeſteté, cōme il appert par la ſuite de ces parolles. De maniere q̄ iaçoit que ſapience ait eſté donnee à Salomon, par le Seigneur, cōme Vn dō ſpecial, ainſi que la ſaincte Eſcriture le teſmoigne toutesfois on ne peut nier que Dieu ne ſe ſoit ſerui, de ceſte ſaincte Dame, comme d'Vn treſcommode & apte inſtrument, pour donner à ce ieune Roy, le laict de ſa doctrine ſpirituelle et celeſte. Dequoy le Royaume de Iudee luy eſtoit de bon droit grādemēt obligé, iouiſſant en partie par le moiē d'icelle, d'Vn tāt ſage, tāt magnifique, tāt Vertueux et pacifique Roy. Auſsi ne fut il ingrat, ne meſcōgnoiſsāt de ces biēs qu'il auoit

Prou. 3.
2. Chro. 1.

receus de sa mere, ains cõme femme vertueu-
3.Roи.2. *se & sage, l'honora iusqu'à la faire seoir sur vn throne à sa dextre. Semblablement le Roy Dauid son pere, estimoit estre l'vn des pl⁹ souuerains biẽs qu'il eust iamais obtenu de Dieu, d'estre né entre le peuple du seigneur, d'vne femme fidelle & seruãte de Dieu. Et cela tournoit il souuent à son hõneur, voire à son proffit, recommandant soy & ses affaires au Seigneur, par ceste marque, et par ce tiltre. Cõme quãd il disoit: Donne ta force à ton serf, et sau*
Psal.86. *ue le fils de ta seruante. Et en vn autre lieu: Ie*
Psal.116. *suis ton serf, & fils, de ta seruante, comme s'il disoit: Seigneur pren moy en ta cure & en ta garde, car ie ne suis n'esclaue, n'estranger. Ie suis de ton peuple, voire de ta maison, & fils de ta seruante: nourri & instruit en ta loy, des mon enfance. Or comme il est certain que Dauid parlant à Dieu, ne s'eust osé appeller son seruiteur, s'il n'eust cogneu en soy vne vraye fidelité & obeissãce enuers iceluy: ainsi n'eust il osé orner sa mere d'vn tant excellent & honorable tiltre, de seruante de Dieu, s'il n'eust esté asseuré qu'elle l'eust serui tresfidelemẽt, en nourrissant mesmes ses enfans en la crainte de Dieu. Car quel seruice eust elle peu faire, qui*

eust esté aggreable au Seigneur, laissant derriere celuy lequel sur tous autres, il commande si estroictement aux peres & meres, à sçauoir d'enseigner leurs enfans à le craindre? Ce que l'Apostre requiert mesmes des vefues, disant: Si quelque vefue a des enfans ou des neueus, qu'elle les enseigne à gouuerner religieusement leur propre maison: & rendre la pareille à leurs parens. Et vn peu apres il prononce vne merueilleuse sentence contre ceux & celles qui sont nonchallans d'enseigner leurs enfans et autres domesticques. Que si aucun, dit-il, n'a soing des siens, & principallement de ceux de sa famille, il a nié la foy, & est pire qu'infidele. O terrible mot! que reste il donc à tels nonchallans, que l'horrible iugement de Dieu, s'ils ne s'amendent? Or madame, gardez vous d'encourir ceste tant terrible sentence. Ne refusez ce tant honorable tiltre de seruante de Dieu, & croyez que ne le pouuez seruir en chose qui plus luy plaise, que de nourrir le Roy vostre fils, et ses freres et sœurs, en la cognoissance de sa parolle, & en sa crainte. Mais le Roy principalement, veu que de luy, come de tous Roys, depend à l'auenir, ou vn grand mal en ce Royaume, ou vn grand bien: vn deborde-

Deut. 6.

1. Timo. 5.

Exod. 5.

ment de tous vices, ou abondance de toutes ver tus, vn siecle de fer, ou vn siecle doré: vne deprauee & toute confuse, ou vne saincte, pure, & vraye religion. Il faut, Madame, pource qu'ainsi plait à Dieu, que vous luy seruiez de pere & de mere. S'il est bien, & selon Dieu institué par vostre moyẽ, vous en recueillerez les premiers fruicts, à sçauoir toute ioye et cõso

Prou.10. *lation. S'il est autremẽt, auec l'ennuy & tourment que vous en receurez en ce monde, Dieu*

Ezech. 3. *redemãdera son ame de voz mains. Mõstrez vous dés maintenãt tellement affectee enuers l'hõneur de Dieu, & l'auancemẽt de son Egli*

Esaie 49. *se, que de bon droit soyez appellée nourrice d'icelle, & le Roy vostre fils nourricier attẽdans ensemble le loyer que le Seigneur garde à ceux qui font leur deuoir de promouuoir sa gloire. Vous tenez, Madame, en vostre main le Roy vostre fils, pour le gouuerner, gardez vo⁹ d'en abuser, & principalement contre Dieu, cõtre*

4. Rois. 9. *ses Prophetes & fidelles seruiteurs. Vous souuienne qu'il en print mal à l'infidele et cruelle Iezabel: laquelle apres auoir esté iettee d'vne fenestre abas, & miserablemẽt meurtrie, fut mãgee des chiẽs. Gardez vous de vous esleuer contre la pure doctrine de l'Euangile: persecutant, et incitãt le Roy vostre fils, à persecuter*

les fideles ministres d'icelle: comme fit Iustine Hist. Ecc. 11.15.
ceste meschāte et cruelle Ariane, au lieu de re-
cognoistre le biē & l'hōneur q̄ le Seigneur luy Hist. trip. 8.11.
auoit fait, l'esleuāt d'vn bas estat, à la dignité
de Reyne, voire de femme & mere d'Empereur.
Mais quoy? elle & son filz receurēt
salaire digne de leur impieté, cruauté, et persecutiō:
estās tous deux cōtrains pour crainte de
Maxime le tyrā, de prēdre la fuite, laquelle ils Hist. Ecc. 11.16.
pourchassoient aux saincts Euesques et seruiteurs
de Dieu: et elle biē tost apres mourir malheureusemēt,
& luy vilainemēt, pendu & estranglé
par les ennemis que Dieu luy suscita
d'entre ses amis et seruiteurs mesmes. Il y a eu
par ci deuāt, et a encores à present des tyrā en
ce Royaume: lesquelz, cōme ce superbe et cruel
Aman abusa de la facilité de croire du Roy Hester 3.
Assuerus, pour meurtrir tous les seruiteurs de
Dieu, ainsi abusans par ci deuāt, de la bōté &
simplicité des Roys que Dieu no⁹ auoit dōné,
ont esté cause d'infinies morts d'hōmes innocēs
en ce Royaume. Mais le Seigneur, quoy qu'il Hester 7.
tarde, prendra telle vengeance d'eux, qu'il fit
de celuy auquel ils resemblent: si toutefois il se
veut contenter de telle. Madame, ne faictes à
leur persuasiō, la guerre à Dieu et à ses saicts.
Seruez plustost d'vne pitoiable & fidelle

Hester à procurer l'accroissement de l'honneur & seruice du Seigneur : & à garder ses humbles & fideles seruiteurs contre la rage & oppression des tyrans, qui voudroient, à l'exemple d'vn semblable à eux, que toute l'eglise des fideles n'eust qu'vn col, pour la despescher toute à vn coup. Vous auez des moyẽs beaucoup plus faciles, que n'auoit Hester. Elle auoit à faire à vn homme seuere, & mari terrible: vous auez à faire à vn enfant doux & amiable, voire à vn filz facile & obeissant. Hester sans estre mandee du Roy, s'ingerant de parler à luy, se mettoit en danger de perdre sa vie, pour garder celle des autres. Vous auez acces au Roy quand il vous plait sans danger, & fait tout ce qu'il vous plait. De sorte, Ma-dame, que si vous ayant si grande authorité, ne secourez aux enfans de Dieu, & ne les faictes deliurer de toute crainte & dãger, Sachez que le Seigneur le fera sans vous, par autre moyen qu'il sçait. Et vous n'y ayãt aucun honneur, ne serez parauenture hors de peril. Doutez vous, Madame, que par la prouidence de Dieu, vous ne soyez paruenue en ceste authorité pour vn tel temps? Voyla ce que les seruiteurs de Dieu oppressez par la

tyrannie

tyrannie des meschans, & n'attendans tous les iours que la mort, vous disent. Voyla dequoy ils vous aduertissent: comme Mardochee & les autres Iuifs faisoient la Reyne Hester. Faictes dōc, Madame, comme elle, faictes, di-ie, que par la deliurance que vous leur aurez procuree, ils se puissent resiouir, en seruāt desormais à Dieu, en pure conscience, sans crainte & danger. Bref, faictes que par vostre diligence & moyen, le Roy vostre fils soit tellement instruit en la cōgnoissance de Dieu, & de sa saincte parolle, que nous voyons sous luy toute idolatrie & abomination, bannie de ce Royaume, & le vray seruice du Seigneur y estre redressé & establi. Autrement, Madame, craignez que le Roy vostre fils, estant attiré par le moyen qu'il plaira à Dieu, à la congnoissance de la verité, & vous demeurāt en l'erreur & superstition de noz peres, ne soyez par vostre fils mesme, deposee de l'hōneur & preeminence que vous auez en ce royaume. Comme le Roy Asa inspiré de Dieu, au commancemēt de son regne, à destruire & extirper l'idolatrie de son Royaume, n'espargna point sa grand mere Maacha, ains luy osta la regence du pais: pource qu'elle auoit fait 3. Roy. 15.

& dressé au bois vn vilain & infame idole : lequel il mit en pieces, & le brusla aupres du fleuue de Cedron. Mais pourtant, Madame, que ie ne vous veux ennuyer par plus long discours : & que semblables propos sont amplement deduicts en l'exhortation que i'ay fait, non seulement pour estre veue du Roy, mais aussi de vous, et des autres qui ont le gouuernement de sa personne: Ie feray fin, apres auoir supplié nostre bon Dieu, vous faire la grace de vous porter en ce gouuernement, & en tous autres affaires, fidelement & heureusement, à la gloire d'iceluy, à vostre salut, & à l'vtilité de l'eglise, & republique de France.

Ainsi soit il.

EXHORTATION CHRE-stienne, au Roy de France treſchreſtien, Charles neufieſme, à l'aduenement de ſa couronne,

NOVS remercions Dieu, Sire, que veu le commencement des graces qu'il a plantees en vous, & les treſcertaines ſemences de vertu qui ſe monſtrent en voſtre bas aage: nous n'auons occaſion de craindre de tumber au malheur, auquel eſt communement ſubiect le païs, duquel le Roy eſt enſant, comme dit Salomon: Ains deuons plus toſt eſperer vne telle proſperité & felicité que Dieu *Eccle. 10.* donna au païs de Iudée, tant ſoubz l'enfance de ceſtuy Salomon, que d'autres Roys ſages & vertueux, qui regnerẽt depuis luy. Et pour- *1. Roys. 3. & c.* ce, que c'eſt vne choſe non moins neceſſaire, que deſirable, pour mettre fin aux tumultes & *2. Roys 18 22. & c.* diuiſions: par leſquelles la tranquillité de ce royaume eſt, long temps a, troublee: Nous voz treshumbles ſeruiteurs & treſobeiſſants ſubietz, ne ceſſons de prier le Seigneur qu'il encline voſtre cœur, veu qu'il le tient en ſa *Prouer. 21* main, à diligemment apprendre de ſçauoir (à ſa gloire, & à l'vtilité de voz ſubiectz) gouuerner le plus noble & excellent royaume du mõde: La ſucceſsion duquel vous eſt aduenue non pas moins miraculeuſement que legitimemẽt, comme chaſcun cognoit. Qui vous doibt inciter à la receuoir cõme de la main de Dieu, &

vous y gouuerner en la maniere qu'il demãde de vous. Et pour autant, Sire, qu'entre les graces desquelles il vous a doué, vous auez le bruit de prendre plus de plaisir aux histoires de la saincte Bible, & principalement en celles des Roys, qu'en tous autres liures, il vous sera bien commode par le moyen d'icelles, d'entendre vostre royalle vocation : & à moy l'vn de vos plus humbles seruiteurs, bien aisé de vous y dõner quelque secours, par ce bref recueil que i'en ay tiré: ou ie me sui, le plus que i'ay peu, accommodé à la capacité de vostre entendement, ayant aussi esgard à vostre personne. Car comme vous estes petit & grand, petit d'aage & de corpulence, mais grand d'excellence d'esprit & de royale maiesté. Aussi ay ie faict ce traicté petit, & grand. Petit de cõtenu, mais grand pour la hautesse & grandeur des parolles de Dieu qui y sont couchees. Ne me defiant ce pendant de la fidelle diligence, & de la diligente fidelité de ceux qui ont la charge de former & instituer vostre maiesté, en la cognoissance des bonnes lettres & vertus: mais plus tost desirãt par ce recueil, les releuer d'autant de peine. Aussi n'ay ie deliberé d'amasser icy tous les preceptes, par lesquelz on a accoustumé d'instituer generalement vn Roy, veu qu'il y a des liures assez qui en traictent amplement, n'estãs faictz que pour cela. Mon dessein n'est principalement que pour vous acheminer à cognoistre, craindre, & ay-

mer Dieu: & ſelon ſa parolle vous porter au gouuernemẽt de voſtre royaume, à l'exemple des bõs & vertueux Roys, leſquelz vous ſont propoſez par le S. eſprit en la ſaincte bible.

Or, Sire, vous eſtes Roy, voire du plus excellẽt royaume de la chreſtiẽté, & du plus paiſible & obeiſſant peuple qui ſe puiſſe trouuer au demeurant du monde. Mais par qui? par quel moyẽ? & à quelle fin? La saincte eſcriture le vous monſtre, diſant, puiſſance vous eſt donnee par le Seigneur, & principauté par le ſouuerain. Et l'Apoſtre dict que les puiſſances ſont ordonnees de Dieu. Et certainement qui eſt tant ſoit peu exercité en la lecture de la saincte eſcripture, n'ignore point comment à la requeſte du peuple d'Iſrael Dieu eſleut & feit oindre par Samuel Saul premier Roy ſur ce peuple là. Et comment par l'ingratitude & deſobeiſſance dudict Saul, Dieu le reiecta, & iceluy encore viuant & regnant, feit oindre par ledict Samuel, Dauid Roy ſur Iſraël: lequel apres la mort ignominieuſe de Saul, regna en Hebrõ, & puis apres en Ieruſalem. Et pource que le Seigneur le trouua ſelon ſon cœur, c'eſt à dire humble, obeiſſant, le craignant & gardant d'vn cœur parfaict ſes commandemens & ſainctes ordonnances, non ſeulement il le beniſt & dõna proſperité à ſon regne, mais auſsi feit auec luy alliance, laquelle il conferma par promeſſe & iurement, que les filz qui viendroient de luy & des ſiens, luy

Sap. 6.
Rom. 13.
1. Roys 10.
1. Roys 15.
1. Roys 16
1. Rois. 31.
2. Roys 2.
2 Roys. 5.
1. Roys. 7.
Pſal. 89.
Pſal. 132.

succederoiét au royaume. Et qui plus est, que de luy & de sa race procederoit le Roy des Roys, par lequel toute gent recepuroit benediction & salut. Et ce qu'il luy promit, il le tint:
2. Roys 1. faisant regner apres luy son filz Salomon, &
3. Roys. 11. apres Salomon Roboam son filz, & ainsi consequemmét les autres. Lesquelz aussi se humi-
1. des Chro. lians, recognoissoiét volontiers & confessoiét
28. tenir leur royaume de la main de Dieu. Cõme Dauid, quád il disoit, le seigneur Dieu d'Israël m'a esleu de toute la maison de mõ pere pour
2. Chro. 1. estre Roy sur Israël à tousioursmais. Et Salomon priant & remerciant le Seigneur, Tu as, disoit il, faict grand' grace à Dauid mon pere, & m'as ordonné Roy en son lieu. De maniere que s'il aduenoit que le peuple rebellant se cõstituast vn autre Roy, comme il feit au temps de Roboam, le reiectant & eslisant Ieroboam. Le Roy ainsi debouté voulãt r'appeller & r'allier à soy le peuple, luy reduisoit en memoire ceste alliance de Dieu auec la posterité de Dauid. Comme le Roy Abia, parlant ainsi. O Ie-
2. Chro. 13. roboam & tout Israël, escoutez: Ne vous appartient il pas de sçauoir que le seigneur Dieu d'Israël a donné le royaume à Dauid sur Isaël à tousioursmais, à luy & à ses filz sur l'alliance perpetuelle & inuiolable? Mesmemét les Roys Payens ont cogneu & cõfessé tenir leurs roy-
1. Esd. 1. aumes de Dieu, comme nous lisons de Cyrus, qui confessoit que le seigneur Dieu du ciel luy auoit dõné tous les royaumes de la terre. Mais

à fin que ne reiections le teſmoignage d'vn Payen, oyons celuy de Daniel l'vn des grands propheteſ de Dieu parlant au Roy Nabucodonozor. Tu es, diſoit il, le plus excellent de tous les Roys: auquel le Dieu du ciel a donné regne, puiſſance, force, & gloire. Mais il ne m'eſt ia beſoing pour la preuue de mon dire, vous amener tant de teſmoignages des Roys eſtrangiers: veu que vous meſmes, Sire, à l'exēple de vos predeceſſeurs Roys de France, confeſſez tous les iours infinies fois au commencement de voz lettres royaux, eſtre Roy par la grace de Dieu. Certes, Sire, ceſte recognoiſſance eſt bien Chreſtienne, & telle confeſsion eſt fort louable: pourueu qu'elle vo^9 ſorte d'vn cœur aymant & craignant Dieu, & non pas ſeulement de la main de voz ſecretaires, ou d'vne couſtume venue de voz anceſtres. Comme le nom de Treſchreſtien, lequel à eulx & à vous eſt donné d'ancienneté, eſt treſbeau & digne d'vn Roy, ſi toutefois les faitz ſont correſpondans au nom. Mais il eſt fort à craindre, veu la vie d'vne grand part de voz predeceſſeurs, qu'ilz ayent eſté ſeulemēt Treſchreſtiēs de nom. Ce qui aura eſté plus à leur honte & condemnation, qu'à leur honneur & ſalut. Et que Dieu les ait fait Roys plus par courroux, que par ſa grace & faueur. Comme il dict par le prophete Oſee, parlant de Saul, qu'il auoit donné au peuple d'Iſraël vn Roy en ſon ire, & leur auoit oſté en ſon indignation. Ce qui eſt

Dan. 2.

Oſee 13.

confermé en general de tous meſchans Roys
Iob.34. en l'hiſtoire de Iob, ou il eſt dict, que le Seigneur fait regner l'hôme hypocrite pour les ſcandales du peuple. Ie prie Dieu, Sire, tant pour le regard de vous que de nous, que vous ne ſoyez du nombre de telz mõſtres de Roys:
Deut.28. à fin que vous & nous ne paſsiõs par vne meſme condemnation: ſelon que long temps a, la ſentence en eſt prononcee du grand iuge. Or donc, Sire, vous entẽdez que Dieu vous a faict Roy: mais ce n'eſt point aſſez. Il fault auſsi que vous ſachiez quel Roy il veult que vo' ſoyez. Eſcoutez donc, s'il vous plait, ce qu'il vous dict & commande en ſa ſaincte loy. Quand
Deut.17. ainſi ſera que le Roy ſera aſsis ſur le throſne de ſon royaume, lors il eſcrira pour ſoy ceſte loy en vn liure, de par les ſacrificateurs Leuitiques, laquelle il aura auec ſoy, & la lira tous les iours de ſa vie: à fin qu'il apprenne à craindre le ſeigneur ſon Dieu: & qu'il garde toutes les paroles de ceſte loy, & ſes ordonnances pour les faire. A fin qu'il n'eſleue point ſon cœur ſur ſes freres: & qu'il ne ſe deſtourne de ce commandement à dextre, n'a ſeneſtre, à fin qu'il dure longuement en ſon royaume, luy & ſes filz au milieu d'Iſrael. Ce bon & ſainct Roy Dauid leut, retint, & accomplit ſi diligemmẽt ces ſainctz commandemens & ordonnances diuines, qu'il fut aymé & loué de Dieu: voire propoſé & baillé à tous les autres Roys comme vn miroer ou patron de toute fidelité &

ſainɛteté. Et premieremẽt à Salomon ſon filz, le Seigneur luy faiſant telle promeſſe & proteſtation. Si tu chemines deuant moy comme ton pere Dauid a cheminé deuant moy d'vn cœur entier & droit, faiſant tout ce que ie t'ay commandé, & gardant mes conſtitutions & iugemens, ie confermeray le throne de ton royaume ſur Iſraël à iamais, comme i'ay parlé à ton pere Dauid, luy diſant. Ie ne feray point defaillir ſucceſſeur de toy, eſtant aſsis ſur le throſne d'Iſraël. Auſsi ce bon & fidele ſeruiteur de Dieu Dauid ne ſe monſtroit point ingrat ne meſcognoiſſant de ces benefices, ains procuroit de tout ſon pouuoir l'aduencement de l'hõneur du Seigneur, exhortant ſon filz Salomon de ſe gouuerner en l'adminiſtration de ſon royaume en toute integrité, & priant le Seigneur luy en faire la grace. Toy mon filz Salomon, diſoit il, cognoy le Dieu de ton pere, & ſers à luy de cœur parfaict, & de courage volontaire : car le Seigneur Sonde tous les cœurs, & entend toutes les imaginations des penſees. Si tu le cherches tu le trouueras : mais ſi tu le delaiſſes, il te deboutera eternellement. Ie prie le Seigneur qu'il te donne intelligence & prudence, à fin que tu puiſſes regir Iſraël, & garder la loy du ſeigneur ton Dieu. Et alors tout te ſuccedera heureuſement, quand tu obſerueras & accompliras les ordonnances & iugemens, leſquelz le Seigneur bailla à Moyſe pour Iſraël. Et toy ô ſeigneur Dieu d'Abrahã,

3. Roys. 9.

1. Chr. 28.

2. Chr. 22.

2. Chr. 29.

Isaac & Israël noz peres, donne vn cœur parfait à mon filz Salomon, à fin qu'il garde tes commandemẽs & tesmoignages & tes ordonnãces,& qu'il face toutes les choses, & qu'il edifie la maisõ que i'ay apprestee. O que ce ieune Roy Salomon estoit heureux d'auoir Dieu pour remonstreur & cõseiller, & vn tant bon & sage pere pour enseigneur & pedagogue, priãt pour luy & moyẽnãt enuers le Seigneur. Que le Seigneur luy mõstra vne grãde faueur, quand il luy donna à cognoistre combien est grande & difficile à porter la charge du gouuernement d'vn tel royaume? De sorte que par ce moyẽ se desfiãt de sa force & capacité, pria au Seigneur luy assister, & dõner intelligence de s'y porter comme il estoit requis. Mais il vauldra mieux de mettre icy sa tãt saincte prie-
3. *Roys* 3. re. Maintenant, Seigneur mon Dieu, tu m'as fait regner moy tõ seruiteur, en la place de Dauid mon pere: & ie suis vn petit iuuenceau, qui ne sçay ny aller ny venir: & tõ seruiteur est au milieu de ton peuple, que tu as esleu, qui est vn grãd peuple, qui ne se peult cõter ne nombrer, tant est en grand nõbre. Dõne dõc à ton seruiteur vn cœur qui soit entẽdu à iuger ton peuple, & cognoistre le biẽ d'entre le mal: Car qui pourroit iuger ce tien peuple qui est en telle multitude? Il y a vne autre oraison au liure de la Sapiẽce qu'on luy attribue. Et pource quelle est merueilleusement belle & digne d'estre dicte tous les iours par vous, Sire, & tous bons

roys,ce ne m'a femblé eftre chofe fuperflue de
la coucher en ce lieu. O Dieu des peres, & Seigneur de mifericorde qui as fait toutes chofes par ta parolle: & par ta fapiēce as ordōné l'hōme à fin qu'il dominaft fur les creatures, qui font faictes par toy, & gouuernaft le mōde en fainćteté & iuftice, en dōnāt iugemēt en droitture de cœur: Donne moy celle fapience qui fe tiēt afsife pres de tes throfnes, & ne me forclos point du nōbre de tes enfans: car ie fuis tō feruiteur, filz de ta feruante, hōme foible & de petite duree, & encor moindre en intelligence de iugemēt & de loix. Car nonobftāt q̃ quelqu'vn fuft parfait entre les hōmes, fi ta fapiēce n'y eft, il ne fera riē eftimé. Tu m'as efleu pour Roy de ton peuple, & pour iuge de tes filz & de tes filles: Tu m'as dict que i'edifiaffe vn tēple en ta faincte montaigne, & vn autel en la cité de ton habitation, qui fuft à la fimilitude de ton fainct tabernacle, que tu as preparé des le commencement: & auec toy ta fapience, qui cognoit tes œuures: laquelle aufsi eftoit prefente, alors que tu faifois le monde: & fçait ce qui eft plaifant à tes yeux, & ce qui eft droit felon tes commandemens. Enuoye la de tes faincłz cieux, & du fiege de ta gloire, à fin qu'eftant auec moy, elle s'employe à trauailler & ie fache ce qui eft agreable deuant toy. Car elle fçait & entend toutes chofes: & me cōduira fagement en mes faictz & me gardera par fa maiefté. De forte que mes œuures ferōt

Sap. 9.

bien receues, & gouuerneray iuſtement ton peuple, & ſeray digne des ſieges de mon pere. Car qui eſt l'homme qui pourra ſçauoir le con ſeil de Dieu? ou qui pourra pẽſer ce que Dieu veut? Car les pẽſees des hommes mortelz ſont mal aſſeurees, & nos inuentions incertaines: d'autant que le corps qui eſt corruptible agraue l'ame, & ce tabernacle fait de terre trauaille l'eſprit chargé de ſoucy. A grand peine pouuons nous comprẽdre ce qui eſt en la terre, & ne pouuons trouuer ſans difficulté & trauail ce que nous auons en la main. Et qui eſt celuy qui a cogneu de poinct en poinct les choſes qui ſont es cieux? Qui eſt celuy qui a entendu ton conſeil, ſi tu ne luy as donné ſapience, & ne luy as enuoyé ton ſainct eſprit des lieux tresbautz? Car c'eſt par ce moyẽ que ſont dreſ ſez les ſentiers de ceux qui habitent ſur la terre, & que les hommes apprennent ce qui t'eſt agreable, leſquelz ſont ſauuez par ta ſapience. Vous voyez, Sire, qu'en ces belles prieres ce ieune Roy ne demande rien à Dieu ſinon ſageſſe & prudẽce, pour ſçauoir regir ſon peuple, & gouuerner ſon royaume. Ce qui pleuſt fort au Seigneur, comme dict l'hiſtoire, en laquelle il parle ainſi audict Salomon. Pourtant
3. Roys. 3. que tu as demandé cecy, & n'as point demandé de viure long temps, & n'as point demande des richeſſes pour toy, & n'as point demandé la mort de tes ennemis, mais as demãdé cognoiſſance pour entẽdre droicture, voicy i'ay

faict comme tu as demandé, voici ie t'ay donné vn cœur sage, & entendu, tellement qu'il n'en a point esté de semblable deuant toy, ne tel que toy ne sourdra apres toy. Mesmes ce que tu n'as point demandé, ie le t'ay ottroié, à sçauoir richesse & gloire : tellement qu'entre les Rois il n'y aura point de semblable à toy durant tous tes iours. Et si tu chemines en mes voyes, que tu gardes mes statutz & commandemens, comme ton pere Dauid a cheminé, ie prolongeray tes iours. En quoy nous voyons accóplir ce que le seigneur Iesus-Christ promet, Demãdez premieremẽt le regne de Dieu, & la iustice d'iceluy, & toutes choses vous seront baillees auec. Mais voyons des autres bõs Roys. Il est escrit que le Seigneur fut auec Iosaphat, pource qu'il chemina es voyes de Dauid son pere, & ne cercha point les Baalins, ains il cercha le Dieu de son pere. Il est aussi dict de Osias, qu'il cercha Dieu au temps de Zacharie le prophete: & en ces iours qu'il cercha le Seigneur, il luy dõna prosperité en tous ses affaires. Il reste maintenãt, Sire, de parler de Iosias, sur lequel i'ay deliberé principalement m'arrester. Car combien que Ioas commençant de regner à l'aage de sept ans, ait perseueré quelque temps en la crainte de Dieu, & en l'obseruation de ses sainctes ordonnãces, toutesfois il se changea tellement apres la mort de Ioiada grand sacrificateur, son maistre & gouuerneur, qu'il ne merite point d'estre mis au

Matth. 6.

2. Chr. 17.

2. Chro. 26

4. Rois. 12
2. Chr. 24.

reng des bons Roys. Pareillement combien que, selon le tesmoignage de l'escripture, il n'y
2.Chro.29. ait eu Roy en Ierusalem pareil à Ezechias, ny deuant luy ny apres, toutefois pour la conformité de vostre aage & de vostre esprit à celuy de Iosias, & pour le desir que i'ay qu'en tou-
2.chro.34. tes autres choses vous luy resembliez, i'ayme mieux le vous proposer pour vn certain patrõ & exemple de vertu, qu'aucun des autres. L'histoire donc deuãt que rien specifier faisant vn sommaire de toute sa vie, dict qu'il auoit huict ans quand il commença de regner: qu'il regna en Ierusalem trente & vn an, & feit ce qui estoit droit deuant le Seigneur: Et cheminant es voyes de Dauid son pere, ne declina ny à dextre ny à Senestre, Apres venant l'historien à la particularité, adiouste que la huitieme annee de son regne, estant encor enfant, commẽça de cercher le Dieu de Dauid son pere. Et la douziesme annee, il commença à nettoyer Iuda & Ierusalem, des haultz lieux, & des bois, & des Images de taille & de fonte: & demolit on en sa presence les autelz des Baalims: & feit briser les simulachres qui estoiẽt en hault pardessus iceux. Il rompit aussi les bois & les Images de taille & de fonte, & les diminua, & les espandit sur les tombeaux de ceux qui leur auoient sacrifié. Or, Sire, trois manieres de parler sont icy à noter, qui sõt fort vsitees en l'histoire des Roys de Iuda & d'Israel: A sçauoir faire ce qui est droict en la presence du Sei-

gneur: Cheminer es voyes de Dauid, & cercher le Seigneur. Qui ne signifiét autre chose que cognoistre, aymer, craindre, & adorer vn seul vray Dieu, & obseruer d'vn cœur parfait ses saínctes ordonnances, & ne se point souiller par Idolatrie aux abominations des Dieux estranges, ains les fuir, & detester, & procurer de tout son pouuoir que toute telle iniure faicte à Dieu, soit extirpee: Ainsi que nous pouuons veoir, par cy dessus, qu'a fait ce bon Roy & les autres desquelz nous auons fait mētion. Comme au contraire l'escripture parlant des Roys infideles & Idolatres, dict, qu'ilz ont fait mal en la presence du Seigneur: qu'ilz n'ont point cheminé es voyes de Dauid, ains qu'ilz ont cheminé es voyes de Ieroboam, & des Roys d'Israel: & qu'ilz nont point preparé leurs cœurs à cercher le Seigneur. Pour exemple, il est dict de Roboam qu'il feit mal en la presence du Seigneur pourautant qu'il ne prepara point son cœur à songneusement le cercher. Item de Zambri, lequel asiegé en la ville de Thersa, & voyant qu'elle estoit pres d'estre prinse, entré dedans le chasteau, se brusla auec la maison royalle: & mourut pour les pechez qu'il auoit commis, faisant mal desplaisant au Seigneur, & cheminant en la voye de Ieroboam, & es pechez qu'iceluy feit, faisant pecher Israel. Mais tout cela est beaucoup plus clairement demonstré en l'histoire de Manasses Roy de Iuda qui feit mal

2. chro. 16. *3. Roix 16.* *2. Chro. 33.*

deuant le Seigneur, ſelon l'abomination des Gentilz, que le Seigneur auoit deſtruits deuãt les enfans d'Iſraël: & retourna edifier les hautz lieux, que Ezechias ſon pere auoit demolis: & dreſſa des autelz aux Baalins, & feit des bois ſacrez, & adora tout l'exercite du ciel, & luy ſeruit. Il edifia des autelz en la maiſon du Seigneur, delaquelle le Seigneur auoit dit, mon nom ſera en Ieruſalem à iamais, & ce qui ſ'enſuit. Et puis pour concluſiõ de ce propos dict, Manaſſes donc feit errer Iuda, & les habitans de Ieruſalem: tellement qu'ilz feirent mal, plus que les Gẽtilz que le Seigneur auoit deſtruitz deuant la face des enfans d'Iſrael. Par tous ces paſſages, Sire, il eſt aſſez manifeſte, que faire ce qui eſt mal deuant le Seigneur, ne le point cercher, & cheminer es voyes de Ieroboam & des Roys d'Iſraël, n'eſt autre choſe qu'abandonner le Seigneur, & ſuiure les Dieux eſtranges: c'eſt à dire s'abandonner à Idolatrie, qui eſt la ſource de tous pechez, & qui plus deſplaiſt au Seigneur: lequel comme le mary de ſa

Exod.20. femme, eſt ialoux de nous, ne pouuant ſouffrir
Deut.6. que l'hõneur & obeiſſance, laquelle à luy ſeul
Iug. 8. eſt deüe, ſoit baillee à vn autre, cõme le mary
1.Chro. 5. n'endureroit point la chaſteté que luy doibt
2.Chro 21. Hier.13. garder ſa femme, eſtre proſtituee à qui que ce
Ezechiel. ſoit, & pource Idolatrie en l'eſcripture eſt ap-
16.23. pellee paillardiſe & adultere, auquel ſ'eſtant
Oſee.2. long temps plongee la fille d'Iſraël ou Sama-
Apoc. 2. 14.18. rie comme femme impudique, & ne ſ'en vou-

lant

lant retirer quelques remonſtrances que luy
fiſſent les Prophetes, & ſeruiteurs de Dieu, en *Voyez le*
la parfin elle fut du tout & pour iamais repu- *23. d'Eze-*
diee & chaſſee. Et la fille de Iuda ou Ieruſalem *chiel.*
imitant la paillardiſe d'Iſrael, & ne s'amendant
point pour quelque punitiõ qu'elle veit auoir *4. Rois. 25*
eſté faicte d'icelle, fuſt auſsi enuiron cent ans
apres repudiee & chaſſee par ſon mary le Sei- *1. Eſdr. 7.*
gneur Dieu. A laquelle toutefois ſeptante ans
apres feit miſericorde, la reuoquant & faiſant
retourner de la captiuité de Babylone en Ie- *Geneſe 12.*
ruſalem. Et ce pour la promeſſe qu'il auoit fai- *22. 26. 35.*
cte à ſes ſeruiteurs, Abraham, Iſaac, Iacob, & *Pſal. 89.*
Dauid De la ſemence deſquelz il vouloit que *& 132.*
ſon filz le Sauueur du monde naſquiſt ſelon la
chair, au temps, & au lieu qu'il auoit preſcrit.
Et eſt à noter qu'encore que Dauid, & autres
bõs Roys, ayent quelquefois peché fort lour-
demẽt, toutefois l'eſcriture propoſant vn ſom-
maire de leur vie, dit qu'ilz ont fait ce qui e-
ſtoit droit deuant le Seigneur: pour monſtrer
qu'eux eſtans enfans de Dieu, & luy gardants
fidelité en vraye & pure adoratiõ, telz pechez
eſtoient couuers: & ne leur eſtoient point im-
putez. Mais retournons à noſtre petit Roy Io-
ſias: duquel a eſté dict que le huitieſme an de
ſon regne, eſtant encore enfant, il commença
de cercher le Dieu de Dauid ſon pere. Certai-
nement ce fut vn grand honneur & louange à
ce Ieune Roy, de cercher Dieu en ſon enfance
veu principalement que la religion & ſeruice

de Dieu estoit en ce tẽps-la tout gasté & corrõpu:cõme nous verrons maintenant. Et pour mieux dire, ce fut vne grand' misericorde de Dieu, de laquelle il vsa enuers son peuple, & ce ieune Roy, quand il luy donna, & à ses Cõseillers & gouuerneurs, vne telle lumiere en si espesses tenebres. Mais pourquoy cercha il le Dieu de Dauid son pere, qui auoit esté si lõg tẽps auparauant: & non point plus tost le Dieu d'amon son pere, qui estoit n'agueres decedé? C'est ce que i'auoye commencé de dire, que la bonté & misericorde de Dieu y reluist merueilleusement, quand il ensuiuit plus tost la pureté de seruir à Dieu, qu'il auoit entendu
2.Chro.33. estre en Dauid, que l'Idolatrie laquelle il auoit n'agueres veue en Amon son pere, duquel est dit, qu'il feit ce qui estoit mauuais deuãt Dieu, comme auoit fait son pere Manasses, & sacrifia à toutes les images que son pere auoit faictes, & les seruit. Et ne fut point humilié deuãt le Seigneur ainsi que Manasses son pere, combien qu'il offensast grãdement. D'icy nous tirons vn tresbon enseignement & fort necessaire en ce temps, à sçauoir que quand à la religion & seruice que deuons à Dieu, il nous cõuient reigler & gouuerner selõ la regle & maniere de faire, que nous trouuons la plus pure, & la plus conforme à la parolle de Dieu & à ses sainctes ordonnances, Comme estoit celle de Dauid entre les Iuifz; & celle des Apostres & de la primitiue Eglise entre les Chrestiens.

Et deuons oppoſer ceſte reigle à vne treſpeſti-
fere & non moins ſotte opinion, de ceux qui
obſtinement diſent qu'ilz veulēt viure & mou
rir en la foy de leurs peres, entendans de ceux
qui aueuglez & abuſez cōme eux, ſont morts
depuis trois iours, par maniere de dire. Et à la
mienne volontè qu'il n'y euſt que le ſimple
vulgaire qui fuſt enuelopé en ceſt erreur: il ſe-
roit beaucoup plus aiſé d'y remedier. Mais
nous voyons vne grand partie des Roys, Prin-
ces, Magiſtras, voire des Eueſques & Prelats,
& meſmes des Docteurs & preſcheurs eſtre
touchez de ceſte maladie: Deſquelz les vns y
ſont pouſſez, & entretenus par ignorance, ſu-
perſtition, non chaloir de cognoiſtre la verité,
& trop grande ſimpleſſe de croire aux abu-
ſeurs, les autres par auarice & ambition: les au-
tres par malice, aueuglement, ſens reprouué, &
efficace d'erreur. Mais ce n'eſt riē de nouueau.
Il y a eu de tout temps des trompeurs & des
trompez: comme du temps des prophetes de
Dieu, les faux prophetes, & ceux qui leur adhe
roient. Du temps de Ieſus-Chriſt les ſcribes & *Matth. 15.*
Phariſiens, qui le reprenoiēt, meſme de ce que
ſes diſciples ne gardoient point les traditions
& ordonnances des anciēs, c'eſt à dire des reſ-
ueurs & impoſteurs, qui pour eſtablir leur ſu-
perſtitions & abus, auoient corrompu la loy
& les ſainctes ordonnances de Dieu: comme
leur reproche le Seigneur. Telz ſeducteurs fai-
ſoient vn grand mal à l'Egliſe du temps des

2.Thim.3. Apostres,& leur donnoiént de grans trauaux & empeschemens. Desquelz & de leur sectateurs l'Apostre dict, En telle maniere que Iannes & Iambres ont resisté à Moyse, pareillement aussi, iceux resistent à la verité : hommes corrompus d'entendement, reprouuez quant à la foy. Et comme voulant mõstrer que tousiours y aura de telz monstres au monde, dict apres, Les mauuais hommes & deceueurs profiteront en pis, abusans & estãs abusez, & certes en la primitiue Eglise, les heretiques pour confermer leur erreur, se vãtoient souuent de

Hist.trip. lib.5.cha. 24. leurs peres. Comme Eleusius Euesque Arrien n'eust point de honte de dire en plein Cõcile, que luy & ses compaignons garderoient iusqu'à la mort la foy de leurs peres. Mais comme dict Socrates qui a escrit ceste histoire, cõment appelloit il ceux-la peres veu que luy & eux auoient renié leurs peres? à sçauoir les bõs & vrays Euesques desquelz ilz auoient esté instruits en la foy, deuant qu'ilz tumbassent en erreur. Ainsi ceux de ce temps font bouclier de leurs peres, par lesquelz ilz entendẽt les Papes, les Moynes, les Docteurs questionaires & Sorboniques, qui ont depuis quatre ou cinq cens ans, controuué & forgé vne doctrine totallement repugnante & contraire à celle des Prophetes, des Apostres, & saincts Docteurs anciẽs: & ont de telle sorte corrompu & adulteré la parolle de Dieu, les saincts sacremens, & la pure doctrine de l'Eglise ancienne, qu'ilz

ne ſont point moins pernicieux qu'eſtoient les faux prophetes, les Scribes & Phariſiens, & les heretiques: comme lon pourra euidemment cognoiſtre, ſi leur doctrine eſt confrontee à celle qui nous a eſté baillee es liures de l'ancien & nouueau teſtament, & en ceux que nous ont laiſſez les ſaincts docteurs, ſucceſſeurs & imitateurs des Apoſtres. A cauſe dequoy ilz ne meritent rien moins q̃ le nom de peres: ſinõ parauanture de peres de menſonge & erreur, ce qu'ilz ont commun auec le diable. Eſtans pour vray enfans illegitimes, & baſtards, forlignãs, & laiſſans les bons preceptes & la ſaine doctrine de leurs vrays peres. Or pẽſez donc, Sire, s'il vous plait, quelz peuuent eſtre les diſciples de telz docteurs, & quelz les filz de telz peres: Et conſiderez quel danger c'eſt d'enſuiure ceux qui ont eſté imbutz de leur doctrine, & nourris en leurs abus: comme ont eſté noz peres, ayeulx, & biſayeulx. Et pource il nous fault confeſſer, que ce ieune Roy Ioſias fut bien inſpiré de Dieu, quand il prefera la religion de Dauid, laquelle il cognoiſſoit eſtre ſelon Dieu, à celle de ſon pere, & de ſes anceſtres, laquelle il voyoit deſplaire à Dieu. Suiuãt ce que le Seigneur Ieſus-Chriſt nous cõmãde, c'eſt qu'en tel cas, il nous fault haïr pere & mere: & ce que dit l'Apoſtre, qu'il faut plus toſt obeir à Dieu qu'aux hommes. O que ce Roy & tous autres à luy ſemblables euſſent eſté malheureux ſi opiniaſtrement ilz feuſſent

Luc. 14.

Actes 5.

demeurez aux erreurs de leurs peres? Mais que dirõs nous de noz predecesseurs, de ceux, di-ie qui ont premierement creu à l'euangile? s'ilz eussent esté obstinez iusqu'à ne vouloir changer de religion, voulant viure & mourir en celle de leurs peres, que serions nous à ceste heure, sinon ce qu'ilz estoient pour lors, c'est à dire payens & infideles, gens sans Dieu en

Ephes. 2. ce monde, comme dict l'Apostre, sans Christ, & attente de salut? Certainemẽt, Sire, si nous voulons suiure la foy & religion de noz peres, desquelz selon la chair nous sommes sortis, c'est bien chose raisonnable que nous suiuions celle des premiers: desquelz ne fault doubter que la doctrine ne fust trespure, & la vie tressaincte: veu quilz eurent pour leur premier maistre & enseigneur Crescens l'vn des cõpaignõs de S. Paul, lequel vint en ce païs de Gaulle, cõme tesmoigne Eusebe en l'histoire

Liure. 3. chap. 4. Ecclesiastique. Car quãt à ce qu'on dit S. Denis Areopagite y estre venu auec ses compaignõs, il est mal aisé de le croire: attendu qu'il fut euesque d'Athenes en son païs, cõme dit ledict Eusebe. Or Dieu besongna tellemẽt en ce païs en peu de temps, par le moyen & ministere de ses fideles seruiteurs, qu'vn peuple innumerable embrassant l'Euangile, renõça à la religion, ou (pour mieux dire) à la superstition & abus de ses peres. De sorte que Satan ne pouuant endurer vne sienne telle perte, suscita les ministres de sa rage, les tyrans contre les serui-

teurs de Dieu: pour par force & violance de tormens, abatre leur foy: Ainsi que nous lisons en ladicte histoire, que fit l'Empereur Antoninus Verus, es villes de Lion & de vienne pour lors les pl' celebres de toute la Gaulle, & n'est à doubter que lors & depuis n'y eust d'autres grandes persecutions en beaucoup de lieux de ce royaume. Par lesquelles toutefois ne la foy, ne le nombre des fideles, ne fust diminué, ains croissoit de plus en plus. Bien est vray que les Roys de Frãce vindrẽt bien tard à la cognoissance de l'Euangile. Car comme disent noz histoires, Clouis fut le premier Roy Chrestiẽ, qui commença de regner l'an de Iesus-Christ cinq cẽs douze. Auquel temps tout estoit desia fort corrompu en la religion Chrestienne, & icelle fort eslongnee de la pureté de la primitiue Eglise: à sçauoir du tẽps que noz ancestres receurent la foy. Lesquelz, Sire, pour la cause susdicte ie suis d'aduis que vous ensuiuiez plus tost que lesdits Roys, encore que parauẽture ilz fussent gens de basse condition, Combien que vous n'ayez point faute de Rois treschrestiens que puisiez imiter, qui ont regné en ce royaume: comme l'Empereur Constantin le grãd, Cõstantin son filz, Theodose le premier & le second, Gratian, Valentinian, & Iouian, &c. La religion desquelz estoit autant differẽte à celle de ceux qui ont regné depuis cinq ou six cẽs ans, qu'est la lumiere aux tenebres. Car de ce temps-la, l'auarice, l'ambitiõ & tyranniẽ

5. li. cha. 1.

du Pape n'estoit point encore desbordee par le monde: L'imposture des cafars n'estoit encore sortie du puis de l'abisme infernal, pour seduire les hõmes: L'idolatrie enuers les saincts & leurs images n'auoit encore gaigné lieu es tẽples des Chrestiens: Le purgatoire n'estoit encore cogneu: la marchandise des messes auec la prophanatiõ de la saicte cene du Seigneur, n'auoit encore ensorcelé tous les royaumes de l'Europe. Et pour dire en vn mot, ces tenebres d'ignorance, d'erreurs, de superstitions, & de tout gẽre d'impieté, qui en ces derniers temps ont occupé & gaigné tout le monde, estoient encore cachees, les empeschant de sortir la splendeur de l'Euangile. Mais depuis elles se sont tellement espandues par tout, que l'Euãgile en est demeuré obscurci: la foy toute eclipsee: Iesus-Christ & le merite de sa mort enseuely, caché & incogneu. Et ne se faut esmerueiller, Sire, si le bastiment de ces abominatiõs est si fort, & de si longue duree: veu qu'vne grand partie des hommes y a mis, & encore y met la main. Les vns edifians & entretenans l'edifice, comme le Pape, les Cardinaux, les Euesques, toute la moynerie & prestraille. Les autres fournissans l'argent, & contribuans aux despens: comme les Rois, Princes, Gentilzhõmes, Marchans & gens mecaniques. Et ce qui donne courage à chascun d'eux d'y bien faire son deuoir, est pource que par ce moyen les vns se baillent les meilleures cuisines, & les

plus ſumptueuſes tables que toute la reſte du monde. Et les autres pour fournir à l'appoinctement, à la perſuaſiõ des autres, ſe promettẽt paradis: eſtás deſia, comme il leur ſemble, mõtez au ciel par ceſte tour de Babel. A fin auſsi que ceux cy ne penſent perdre leur ſalaire en ce ſiecle meſme, ceux-la leur promettẽt qu'ilz receuront icy cent pour vn en toute felicité, proſperité & ſanté. Et encor pour mieux faire venir l'eau au moulin, ilz commencent d'inmortalizer leurs noms en ce monde, les appellans tant en particulier qu'en public, leurs bien facteurs, les fondateurs de tel ou de tel lieu. Et de ces beaux tiltres ſont tous farciz leurs regiſtres. Et les tableaux de leurs cloiſtres & temples ne chãtent autres chanſons. Sur ceſte meſme enclume, Sire, a eſté forgé ce beau tiltre de treſchreſtien: que les Papes ont donné, voire bien cher vendu aux Roys de France. Car le Roy Pepin à la requeſte du Pape, mena vne groſſe armee en Italie, autant en feit apres ſon filz le Roy Charlemaigne, dont ilz chaſſerent les Lombars de certaines villes, qu'ilz mirent en la main du Pape, pour engreſſer le ſiege Apoſtolique: leq̃l à fin quil ne ſe mõſtrat ingrat, doua de ce beau tiltre ces deux Roys & tous leurs ſucceſſeurs. Toutefois depuis, tant pour monſtrer comment & pourquoy il ayme les Roys de France, que pour coulourer par pretexte d'ancienneté, ſa volerie, il a attribué ceſte donation à Conſtantin, & en a priué voz an-

ceſtres.Leſquelz ce nonobſtãt, ont eſté depuis ſi ſimples & ſuperſtitieux, que non ſeulement ilz ont ignoré ou diſsimulé le tort qu'ils auoiẽt receu de luy, mais auſsi luy ont enuoyé iuſqua preſent, preſque tout l'or & l'argent de France, pour achepter de luy les eueſchez & abbayes, qui deuoient eſtre cõferees ſur le lieu pour rien par gens de bien, à gens de bien. Cõme ſi ce n'eſtoit vn aſſez grand mal, d'auoir eſté premierement cauſe d'engendrer vn tel mõſtre, ſi puis apres ne nourriſſoient, & entretenoiẽt, & fortifioiẽt de plus en plus ſa rage & cruauté. Certainement, Sire, pour dire ce qui en eſt, les Roys, Princes, Gentilzhommes, & tous autres grans & puiſſans en biens, ne ſe peuuent excuſer deuant Dieu, de n'auoir mal & iniuſtement diſpenſé les biens de Dieu, quand en fraudant leurs heritiers, ou les vrays poures, & membres de Ieſus-Chriſt, ilz en ont nourry l'oiſiueté, paillardiſe & toute meſchanceté de ces ventres pareſſeuz de moynes: entretenans ce pendant par ce moyen leur Idolatrie, & infinies abominations, & iceux ſe laſchãs la bride à toute vilanie & meſchãceté ſans aucune crainte de Dieu, ſoubz vne vaine & diabolique eſperance d'aller tout droit en Paradis pour leurs bienfaitz: Ou pour le pis, & pour le plus, paſſer par le feu de purgatoire. Ces erreurs donc ainſi plantez es cueurs des hommes, & tant ſongneuſemẽt entretenus par les vns & par les autres, ont tel-

lement prins racine, que tous ceux qui ſe ſont efforcez de les arracher, ont eſté tenus & condãnez pour heretiques. Vray eſt que le nombre d'iceux a eſté bien petit, iuſques au temps que le Seigneur prenant pitiè de ſon peuple, ſuſcita en Alemaigne quelques ſiens fideles ſeruiteurs, qui ſans crainte des hommes, deſcouurirent & monſtrerẽt au doigt l'abus de la Papauté: & declarerent publiquement, tant par ſermons que par liures, en quoy giſoit noſtre ſalut, à ſçauoir en la grace de Dieu, par Ieſus-Chriſt. Contre ceſte doctrine, combien que ce fuſt celle meſme des prophetes, des Apoſtres, & de toute l'Egliſe ancienne, S'oppoſa & s'arma incontinent le Pape, auec toute ſa bande de Caphards, tempeſtant, & criant que c'eſtoit vne doctrine nouuelle, erronee, ſcandaleuſe, ſciſmatique, & heretique, & qu'il la failloit extirper: & quà ce faire, tout le monde deuoit mettre la main. Dont pour monſtrer le chemin aux autres, il la condamna pour heretique, & la fulmina par excommunication, & tout premier alluma les feus, incitant tous les Roys, Princes, Seigneurs & Magiſtrats de la Chreſtiété, à eſteindre ceſte nouuelle doctrine, par diſpute de glaiues, bourrees & fagots. De maniere que bien toſt tous les Parlements & Cours, furent empeſchees des cauſes & proces des Lutheriens (car ainſi nommoit on, ceux qui ſouſtenoient ceſte doctrine, ou bien nouueaux Chreſtiens.).

Et pour y mieux vaquer, & plus depeſcher de matiere, furent nouuelles chambres erigees, qu'on appella ardantes, Bref toutes les priſons furent remplies de ces poures ſeruiteurs de Dieu, tant d'hommes, que de femmes & d'enfans. Et toutes les places & carrefours des villes teinctz de leur ſang, & ſemez de leurs cendres. Ie prie le Seigneur Dieu, Sire, qu'il luy plaiſe tellement vous aſsiſter par ſa grace, & auec telle efficace vous enſeigner par ſon ſainct Eſprit, que ne ſouillez voſtre regne du ſang des Saincts: Ainſi qu'ont faict, pour ne vous rien flatter, aucuns de vos anceſtres, au grand preiudice de leurs biens & honneur, voire de leurs corps: comme chaſcun ſçait, & comme tout le monde a cogneu. Et à la mienne volõté que ce ne ſoit auſsi de leurs ames. Ie ſupplie auſsi le Seigneur & Dieu de miſericorde, qu'il vſe de ſa grace enuers vous, & nõ de ſa rigueur & iuſtice, viſitant & puniſſant en vous les pechez de vos parens, ainſi qu'il menaſſe en la

Exod. 20. loy de viſiter les pechez des peres ſur les enfans, en la troiſieme & quatrieme generation de ceux qui le haiſſent. Ce qu'il fait quelquefois exerceãt ſa iuſtice: & quelquefois auſsi ne le fait pas, demonſtrant ſa miſericorde. Quand eſt du premier poinct, les filz de Saul Roy de

1. *Roys.* 21. Iudee, & ceux de Ieroboã & d'Achab Roys d'Iſraël nous feront pour exemple: leſquelz

3. *Roys.* 14. par le commandement de Dieu, furent exterminez pour les pechez de leurs peres. Au con-

4. *Rois* 10.

traire, Ezechias fils d'Achas, & nostre petit roy Iosias filz d'Amon, tous deux Roys de Iudee, trouuerẽt misericorde enuers le Seigneur. Car comme ils furent par sa grace preseruez de l'idolatrie & meschanceté de leurs peres, aussi ne tomberent ils point au mal-heur & ruine, que leurs peres leur auoient merité pour leurs pechez. Et ainsi, Sire, i'espere, voire ie vous asseure qu'il sera fait de vous : & non seulement de vous, mais aussi de voz enfans qui sortiront de vous, s'il plait au Seigneur vous en dõner. I'enten si vous aimez & craignez Dieu, cõme ont fait ces bons Roys. Car en telle sorte il le vous promet, disant: Qu'il fera misericorde aux fils de ceux qui l'aimeront, en mille generations. Vous auez peu entendre, Sire, iusques icy, qu'à l'exẽple des bons Roys de Ierusalem, des Empereurs premiers Chrestiens, qui ont regné en ce royaume, & de tous ceux qui premieremẽt en ce païs sont venus de la loy Payẽne, à la foy Chrestiẽne, vous pouuez sans scrupule de conscience, laisser la fausse religion, qu'ont depuis quatre ou cinq cens ans inuentee les caphards, pour la tripe: Combien que voz predecesseurs seduitz par eux, l'ayẽt maintenue : Ce permettãt Dieu, pour punir l'ingratitude & prodigieuse nonchalance du mõde, à cognoistre la verité. Et ne deuez doubter, ne craindre de chãger la doctrine fausse & diabolique, à la vraye & diuine, laquelle le Seigneur par sa misericorde, a depuis quelque temps, restituee par le mini-

ſtere de ſes fideles ſeruiteurs: cõbiẽ que tout le monde ſe ſoit bádé contre elle, taſchãt l'opprimer & eſteindre par empriſonnements, tortures, confiſcations de biens, baniſſemẽts, feus, & toute ſorte de tourmẽts: mais n'ayãt en la parfin gaigné autre choſe, ſinõ que par ce moyen ils luy ont acquis vn tel accroiſſemẽt, qu'il n'eſt maintenant poſsible d'arreſter ſon cours: non plus q̃ de garder vne riuiere desbordee, de rõpre & paſſer ꝑ deſſus toutes les leuees & chauſſees. Ce qui peut aſſez ſeruir de preuue ſuffiſante, q̃ ceſte doctrine eſt la ſeule q̃ Dieu approuue, & par laquelle il veut, Maugré Satã & tous ſes miniſtres de mẽſonge, que Ieſus-Chriſt ſõ filz regne en ces derniers tẽps, es cœurs de ceux qu'il a eſleus en iceluy, deuant la fondation du

Ephes. 1. monde. De maniere que facẽt les perſecuteurs & tyrans du pis qu'ilz pourrõt, ſi eſt-ce qu'ils ne proffiteront rien, ſinon d'irriter & prouoquer l'ire de Dieu, qui cõduit ceſt œuure, alencontre d'eux, eſtans en la fin contrains de quitter toutes leurs entreprinſes, & de laiſſer faire les plus forts: ainſi qu'ont faict les tyrãs en l'Egliſe ancienne. Et n'eſt ia beſoing, Sire, de vous arreſter à vn tas d'allegations friuoles, que les aduerſaires de verité ont accouſtumé de faire, aſſauoir, qu'vne couſtume de lõg temps, & de tous receüe, doit eſtre tenue pour loy: & que pour rien on ne la doit rompre. Item qu'il n'eſt point poſsible que Dieu ait ſi lõg temps laiſſé errer ſon Egliſe. Il n'eſt meſtier de lõgue reſpõ

ſe. Si vne couſtume eſt bonne, & eſtablie ſelon
Dieu, on la doit garder inuiolablement. Mais
ſi au contraire elle eſt mauuaiſe, & cõtre Dieu
comme eſt ceſte cy, on ne la ſçauroit trop toſt
laiſſer, pour le danger qui giſt en lobſeruation
d'icelle. Et pour fermer toute bouche contre-
diſante à la verité: Chriſt n'a pas dit qu'il eſtoit
la couſtume, mais la verité, comme diſoit ce
ſainct martyr Cyprian, reſpondant à ſembla-
ble obiectiõ, que font auiourd'huy nos aduer-
ſaires. Et pour reſponſe au ſecond argument:
Dieu a laiſſé bien plus long temps tout le mõ-
de en erreur & idolatrie, exceptee la maiſon
d'Abraham. Que dirons nous de toute la Gre- *Pſal. 81.*
ce, de l'Orient, & autres païs, leſquelz apres a- *Act. 14.*
uoir eſté long tẽps des premiers & principaux
ſieges de la Chreſtienté, fondez par les Apo-
ſtres, ſe ſont, par vn iuſte iugemẽt de Dieu, de-
puis ſi long temps alienez de la verité de Ieſus
Chriſt, pour prendre la vanité de Mahomet &
des Turcs? Pourquoy le Seigneur les a il ſi lõ-
guement laiſſez en leurs erreurs? Nous ne ſçau
rions autre choſe reſpondre, ſinon qu'il a eu
iuſte cauſe de ce faire, pour leur ingratitude &
meſchanceté. Mais ceſte meſme cauſe, & par-
auenture beaucoup d'autres plus grandes, ont
eſté en noz predeceſſeurs: pour leſquelles ilz
ont eſté iuſtement delaiſſez de Dieu. Et pour-
ce nous ne deuons prendre leurs fautes pour
couurir & excuſer les noſtres, mais pluſtoſt
louer Dieu de ſon iuſte iugement, ſur eux:

& le remercier, qu'il luy a pleu par sa clemen-
ce & bõté, nous faire cognoistre leurs erreurs,
& les nostres: & nous en retirer par l'illumina-
tion de son sainct Esprit, & par l'efficace de sa
parolle. Dauantage nous apprenons, tant par
les histoires, que par les choses que nous voyõs
tous les iours aduenir, que les Roys ont esté
bien souuẽt cause, que ce qui auoit esté, ou par
eux, ou par autre cõmencé, auoit apres vn lõg
traict, & duroit long temps: principalement si
c'estoit quelque chose de meschant. Comme
3. Roys 12. l'idolatrie que trouua & commença Ieroboam
premier Roy d'Israël, edifiãt deux temples, &
y mettant des veaux d'or, contre le comman-
dement du Seigneur, dura iusqu'à la fin & rui-
ne totale dudict royaume: pource que tous les
Roys ses successeurs, prenãs le mesme chemin,
idolatrerent comme luy, & induirent le peu-
ple, par leur exemple, à suiure leurs abomina-
tions. Semblablement l'heresie des Ariens, cõ-
mencee par vn prestre d'Alexandrie, nommé
Hist. eccl. Arius, fut d'autant de plus lõgue duree, qu'elle
10. 1. & eut des plus grans & puissãs Empereurs, auec
Theodoret. leurs femmes, & infinis Euesques d'Oriẽt, qui
1.2.3.4. luy fauoriserent, & la soustindrent. Il ne se faut
4[1]. donc esmerueiller, si ces nouueaux erreurs in-
troduits en l'Eglise, par le Pape & ses suppos,
ont eu si longuement leur regne, veu que tous
les Roys & Princes, iusqu'à present, les ont
maintenus & defendus, par glaiues & feus.
Mais c'est bien chose digne d'admiration, &
non

non pas moins de lamentatiõ,qu'il a esté publiquement permis depuis trente ou quarante ans,de corriger,renouueller,& ramener à l'antiquité,toutes les sciẽces & disciplines, tãt humaines que mecaniques : la seule doctrine de l'Euãgile n'a euë ceste permissiõ d'estre remise en son entier,ains il a esté defẽdu d'y toucher. Les liures des Poëtes,Orateurs & Philosophes prophanes,voire les statues,& paintures, pour l'antiquité,ont esté bien receues,& cherement estimees & vendues:les liures des Prophetes & Apostres,pour estre illustrez de quelque traduction nõ accoustumee,ou nouueaux cõmentaires,ne sentãs rien toutefois que la pure antiquité,ont esté reiettez,defendus & bruslez. Tout interprete ou professeur de Grãmaire, Rhetorique,ou Medecine, voire tout Architecte & bastisseur à l'antique, a esté le bien venu, & richemẽt salarié,iusques à empoigner eueschez, abayes & priorez:les seuls lecteurs,docteurs & prescheurs de lãtique verité, & de la vraye antiquité, ont esté ou chassez & bãnis, ou emprisonnez,& cruellemẽt meurtris. N'est-ce point cas merueilleux,que vostre ayeul Roy d'vn si excellent esprit,vostre pere,tous les grans Seigneurs,mesmemẽt les Cardinaux & Euesques, ont (depuis le temps que Dieu nous a restitué l'Euãgile,abbatu presque tous les chasteaux & palays faits à la moderne,pour les retourner bastir à l'antique: & ont fait conscience d'abattre & demolir,voire tant soit peu, remuer & tou-

cher les modernes erreurs, la nouuelle doctrine, & religiõ (quelque anciẽne qu'on la vueille dire) pour restaurer & remettre sus la vraye & ancienne? Ils ont dauãtage bien voulu renouueler & reuoquer à l'antiquité l'art militaire, la maniere de fortifier & réparer villes & chasteaux: mesmement les armes & instrumens de guerre, iusques à leur changer leurs noms, & n'ont peu trouuer bon de destruire & aneantir ceste nouuelle façon de chasser & vaincre Satã, peché, le mõde & la chair, par l'eau qu'ils appellent beniste, par messes, voyages, cõfrairies, & mille autres superstitions & abominations, qui seruẽt plus pour retenir & pour fortifier cõtre nous les ennemis, que pour les chasser, affoiblir, ou surmonter. Ils n'ont voulu, di-ie, changer ces armes de papier, à celles qui sont plus fortes que d'acier: & par lesquelles tous noz capitaines & soldats anciens ont vaincu le diable, & tous les autres aduersaires: à sçauoir l'escu de la foy, le glaiue de l'esprit, qui est la parolle de Dieu, le baudrier de Verité,
Ephes.6. le hallecret de Iustice, le heaume de salut. Bref vne viue & parfaicte esperance, & asseurance des promesses de Dieu, vne parfaicte charité, vne fidele & continuelle oraison, auec vne perpetuelle mortification. Et qui plus & pis est, on n'a eu honte en ce royaume, qui n'est toutefois que trop superbe, d'apprendre des Italiens, Alemans, Anglois & autres estrangiers, toutes choses qui ont semblé bel-

es & bonnes en eux, iusques à leurs vices:mais l'apprendre, & de prendre d'eux vne reformee doctrine & religion,on en a eu vergōgne. Et pour finir ce propos, Sire, le Pape, les Cardinaux, Euesques, Abbez, & tous Caphars qui tiennent le demeurant du monde en erreur, sont bien contens, & se trouuent fort bien de crocheter force benefices, & amasser force biens pour tenir bonne table,pour iouer,chasser,brauer, & paillarder: bref, de faire tout à la nouuelle mode:mais d'estudier,de prescher, & faire tous les autres actes requis, qui sont de la vraye antiquité, ils n'y veulent penser, ils ne veulent rien innouer.Mais pource que telz Epicuriens ne se reformēt iamais d'eux mesmes, non plus que les putains du bordeau, c'estoit l'office de voz predecesseurs,de les cōtraindre à faire leur deuoir. Et s'ils ne le vouloient, ou pouuoient faire pour leur meschāceté ou ignorance,d'en mettre en leurs lieux d'autres capables & idoines:comme ils sçauoient bien faire de leurs capitaines, & autres officiers,es affaires qui ne sont point tāt necessaires, ne de telle importance. Et pourtant, Sire, que le pouuās, & deuās faire,ils ne l'ont fait, ils n'ont certes peu euiter le iugement de Dieu: qui est chose fort à craindre & redouter. Car comme dit l'Apostre, c'est chose horrible de tomber es mains de Dieu viuant, Parquoy à fin qu'à vostre escient, vous ne vous iettez en ce peril, mettez y l'ordre que le Seigneur demāde de vous, *Heb.* 10.

& que voſtre charge requiert, à l'exẽple de noſtre ieune Roy Ioſias lequel, cõme nous auõs veu, ne douta d'effacer de la memoire & cognoiſſance des hõmes, les idoles & abominatiõs qu'auoiẽt dreſſees ſon pere & ſon ayeul en Ieruſalem, & toute Iudee, pour y redreſſer & eſtablir le ſeruice de Dieu, en la pureté que Dauid & les autres bons Roys, de toute anciẽneté auoiẽt laiſſé à leurs ſucceſſeurs. Mais retournõs s'il vous plait à l'hiſtoire, & reprenõs ce qui eſt dict de luy: c'eſt, que l'huitieſme an de ſon regne, eſtãt encor enfant, il commença à cercher le Seigneur, & la douzieſme annee il commẽça de nettoyer Iuda & Ieruſalem de toute abomination. Nous auons dit que c'eſt de cercher le Seigneur. Mais cõmẽt, dira quelcun, le peut il cercher, trouuer, cognoiſtre, & aimer, veu qu'il n'auoit point le liure de la Loy (comme nous verrons apres) lequel eſtoit cõmandé aux
Deut. 17. Roys, de lire tous les iours, pour par iceluy ſçauoir ce que le Seigneur cõmãdoit? cõme nous auons veu cy deſſus. Il fault q̃ nous croiõs qu'il n'eſtoit point ſi enfant, qu'il n'euſt deſia entẽdu de quelque homme de biẽ, qu'il peut auoir eu pour gouuerneur, ou de q̃lques autres craignãs Dieu, cõme il reſerue touſiours quelques vns, qui au milieu des idolatres, retiẽnẽt entiere fidelité au Seigneur: il pouuoit, di-ie, auoir entẽdu, ou appris par autres liures de la S. Bible, la maniere de cercher Dieu, & cheminer es voyes de Dauid: qu'il ſçauoit auoir eſté aggreable au

Seigneur, pour la cõstante fidelité & ardãt zele qu'il auoit tousiours mõstré enuers ses cõmandemens & sainctes ordonnances. Il peut estre aussi que sa mere estãt fidele, & craignãt Dieu, l'enseigna en derriere du Roy son mary, à cognoistre & craĩdre le Seigneur: cõme il est aussi vray semblable q̃ les autres meres fideles ont fait de leurs enfans, ce qu'on peut cognoistre par ce qu'il est fait cõmunemẽt mention d'elles es liures des Rois. Et par ce que Salomõ demõstre en ses prouerbes, que luy & sõ filz ont esté enseignez de leurs meres. Certainement la maniere de proceder de ce ieune enfãt biẽ notee, vous pourra, Sire, beaucoup proffiter. Quand l'histoire dit qu'il cercha Dieu, elle monstre le feruẽt desir, le grãd soing, diligẽce & ardeur de foy qui le menoit: & son allegresse, cõstãnce & perseuerãce est cogneue, par ce qu'il continue ceste estude depuis le 8. an de sõ regne, iusques au 12. auquel temps il commẽça à pratiquer ce qu'il auoit apprins, mettant la main à l'œuure. Qui mõstre bien qu'il ne cõmençoit vne telle besongne à la vollee, mais auec grãde maturité & prudence, que le Seigneur par son S. Esprit luy administroit. Mais quelle besongne cõmãce-il? de destruire du tout l'idolatrie: qui est ou urage vrayement appartenãt à vn Roy, & sans lequel elle ne peut estre totalement extirpee, quãd de long temps elle a prins racine. O dõc œuure vtile & necessaire! Car par l'idolatrie l'hõneur de Dieu est mis dessous les pieds, faus-

Prou. 31. 1. & 6.

ſeté preferee à verité, la creature au createur, le diable à Dieu. Mais ie vous prie, Sire, conſiderez vn peu la ferueur de ce ieune Roy, il demolit, & raſa tout iuſques à terre, bois, chapelles, autelz, idoles: & ayant tout cela reduit en poudre, l'eſpart deſſus les tõbeaux de ceux qui leur auoient ſacrifié: à fin de faire plus grande ignominie aux idoles, & aux idolatres: & par meſme moyẽ les faire hair & deteſter au peuple. Il fait bien d'auãtage, il bruſle les os des preſtres & ſacrificateurs, deſſus les autels de leurs idoles: à

Nomb.19. fin de les polluer & ſouiller: pourautant q̃ tout ce qui touchoit au corps morts eſtoit pollu & ſouillé. Et ne ſe cõtẽte point de purger & nettoyer de toute abominatiõ, Iuda & Ieruſalem, il fait le meſme aux villes de Manaſſé, Ephraim & Simeõ, iuſqu'à Neptalin. De ſorte qu'il abat, briſe, & redige à neant tous les autels, idoles & bois par toute la terre d'Iſrael: & puis s'en retourne en Ieruſalẽ. O noble & vertueux Roy! il ne s'attẽd point à ſes ſeruiteurs, pour faire vn œuure tant excellent & vrayement royal. Il y aſsiſte luy meſme, & y met la main, voire l'eſpace de ſix ans. Quoy faiſant, il raporte plus louable victoire, & acquiert plus d'hõneur, que s'il auoit cõqueſté par armes vn mõde: ayãt chaſſé de tãt de païs infinis diables, & gaigné vn peuple innumerrble au Seigneur. Biẽ eſt vray, que (comme nous auõs touché cy deſſus) Dieu ne pouuãt plus ſouffrir l'idolatrie des dix lignees, c'eſt à dire du royaume d'Iſrael, les auoit rui-

iees du tout, les enuoyãt captiues en Aſſyrie. Et cõbien que la deſolation fuſt merueilleuſenẽt grãde, ſi en demeura il quelques vns, mais en petit nõbre. Cõme le mõſtre Amos le prophete par vne ſimilitude, par laq̃lle il dit qu'il fut alors ainſi d'Iſraël, cõme ſi vn liõ auoit deuoré vne brebis: de la gueule duq̃l le berger en auroit retiré & recouuré deux iambes, ou vne partie de l'oreille. Mais ce petit nõbre cõme il aduiẽt cõmunemẽt, creuſt, & auec luy l'idolatrie: laquelle ſi de lõg temps au parauant n'euſt prins tant auãt racine, ne deuoit point repulluler: veu q̃ ce bõ Roy Ezechias quelque tẽps au parauãt, auoit prins tãt de peine à l'arracher. Et que Dieu auoit fait vne telle punition de leurs cõpagnons pour ceſte meſme cauſe. Or donc, Sire, tant Ezechias que noſtre ieune Ioſias, ont laiſſé vn notable exemple à tous Roys, quand pour amplifier la gloire de Dieu, & promouuoir l'vtilité des prochains, ils n'ont eu ſeulemẽt ſoing de nettoyer l'idolatrie de leurs royaumes, mais auſsi les païs de leurs voiſins qui eſtoient demeurez comme brebis eſgarees ſans paſteur. En quoy ils ont demõſtré quelle foy ilz auoiẽt enuers le Seigneur, & quelle charité enuers les hõmes. Plus i'entre en ceſte hiſtoire, & plus ie trouue en ce ieune Roy de graces de Dieu, & vertus dignes d'eſtre imitees, nõ ſeulement des Roys, mais auſsi de toute maniere de gens. De ſorte q̃ par tous ſes actes, il ſe monſtre eſtre vrayement fils de Dieu, pouſſé & mené

Amos. 2.
2. Chr. 30.
4. Rois 17.

par l'Eſprit de Dieu & de foy, à n'eſtre point oiſif, ains à s'emploier de mieux en mieux, à l'œuure du Seigneur. Car eſtant venu à la dix-huitieſme annee de ſon regne, apres auoir ainſi nettoyé la terre de Iuda & d'Iſraël, & le temple pareillement, il mit toute ſa cure à reſtaurer & racouſtrer la maiſon du Seigneur. Laquelle, ſon ayeul & ſon pere auoient laiſſée en ruine. Et certes ceſt eſprit ainſi emflambé à aduancer la gloire de Dieu, ne s'euſt peu contenter d'auoir deſtruit les lieux ou le Seigneur eſtoit blaſphemé & offenſé, ſi quand & quand il n'euſt donné ordre, que la maiſon ou il ſouloit eſtre loué, ſerui & adoré, fuſt reparee. Et auſsi ce n'euſt point eſté aſſez fait à luy, d'oſter au peuple le moyen de ſeruir au diable, s'il ne luy euſt auſsi donné le moyen

Deut. 12. 14. 16. par ſon exemple meſme, de purement ſeruir à Dieu, au lieu qu'il auoit ordonné. Car il n'eſtoit loiſible à ce peuple, de rendre ſes vœus & ſacrifices au Seigneur, ſelon ſa fantaſie: mais ſeulement au lieu que le Seigneur auroit choiſi, & qu'il auroit commandé: à ſçauoir, au temple de Ieruſalem, ou il eſtoit enioinct à tous les Iuifs & Iſraelites, de ſe trouuer aux trois grandes feſtes de l'an, pour là inuoquer le nom du Seigneur: Qui n'eſtoit point ſans miſtere. Car par ce temple, Ieſus Chriſt eſtoit figuré: auquel & par lequel ſeul eux & nous, c'eſt à dire tout le peuple de Dieu le deuons inuoquer & honorer par ſacrifices de louange O combien

grand desir auoit ce ieune Roy, de veoir ce temple reparé, & remis en son premier estat! non pas qu'il se souciast fort de la beauté de l'edifice materiel : mais du seruice de Dieu qui s'y souloit faire du temps des bons & fideles Roys: à l'imitation desquelz il ne desiroit rien, tant que de se trouuer en ce temple, auec le peuple fidele : pour là inuoquer tous d'vn cœur, le nom du Seigneur. Dequoy luy auoit serui pour principal exemple, son grand pere Dauid: lequel tout le temps qu'il fut contraint d'estre absent de Ierusalem, tant pour la cruelle poursuite de Saül, que pour la coniuration, & outrage d'Absalon son filz, on ne l'oyt rien regretter, que la maison de Dieu, & la compagnie des fideles. Toutes ses plainctes, tous ses souspirs tendent là. On ne luy oyt faire mention en ses complainctes, de femme ny d'enfans, ny d'autres choses, tant luy soient cheres. Combien que pour lors le temple ne fust basti en ceste magnificence : ains y auoit seulement vn tabernacle, ou le peuple s'assembloit pour inuoquer le Seigneur : ioinct que l'Eglise de ce temps là, estoit fort meslee de meschans & infideles, comme estoit Saül, Absalon, & leurs adherens. Mais pource qu'il estoit asseuré, que Dieu auoit au milieu des hipocrites, sa petite trouppe, qui l'inuoquoit en pureté de conscience, à laquelle il s'adioingnoit, & de corps & d'esprit : il laissoit les autres au iugemét de Dieu, s'asseurát de la faueur

Ps. 41. 84.

d'iceluy enuers soy, & tous autres qui cheminoient droictement deuāt luy. Dont nous apprenons, Sire, que là est vrayement l'Eglise de Dieu, ou sa saincte parolle est purement preschee, & ses sacremens & sainctes ordonnances tenues & gardees, selon l'institution du Seigneür. Et à telle Eglise chascū se doibt adioindre, cōme membre d'vn mesme corps, souz vn mesme chef, qui est Iesus-Christ. Cōbien que toute l'assemblee ne soit entierement pure & nette de beaucoup de taches & pechez, cōme le froment n'est point sans yuroye. Voila dōc, Sire, comment ce ieune Roy estoit diligent, & feruent à procurer la gloire de Dieu, son salut, & celuy de son peuple. Il reste maintenant de veoir, comment le Seigneur augmēta en luy ses graces: ainsi qu'il a de coustume de faire à tous ceux qui n'en sont ingratz. Il s'ensuit dōc en l'histoire, que Helchias principal sacrificateur, ayant trouué le liure de la Loy caché dedans le temple, l'enuoya au Roy par Saphan Scribe: lequel leut ledict liure deuant le Roy. Nous voyons icy, Sire, premierement l'astuce & meschanceté de Satan, lequel pour enueloper tout le monde es tenebres d'ignorance & tout erreur, persuada aux meschans & infidelles Roys, qui auoient regné au parauant, de cacher le liure de la loy, Par lequel, cōme nous auons veu, le Seigneur cōmandoit, que le Roy apprint de le craindre, & obseruer ses statuts & sainctes ordonnances: & que par icelluy

e peuple ſe gouuernaſt en ce qu'il doit à Dieu
&c à ſon prochain. Priué donc le Roy & le
peuple de la cognoiſſance de la loy, comment
euſſent ilz peu cheminer deuant Dieu
en telle droicture & perfection qu'il demande?
Et nous & noz peres, en quelles tenebres
ſommes nous demeurez, en quelles ſuperſtitions
& erreurs nous a detenuz Satan par cy
deuant, & encore à preſent detient vne grand'
partie du monde, par le moyen & ayde de
ſes miniſtres les faux prophetes & caphars,
qui ont caché la ſaincte bible, & principalement
le nouueau teſtament, voire qui ont enſeuely
Ieſus-Chriſt noſtre ſauueur, redempteur,
& mediateur? Or loué donc ſoit Dieu,
par iceluy Ieſus-Chriſt, qui nous a regardez
en pitié, comme il feit ce bon Roy, nous rendant
ce ſainct liure, par lequel, aidant le ſainct
eſprit, nous ſommes illuminez en ſa cognoiſſance,
pour acquerir ſalut. Or Ioſias ayant entendu
les parolles de la loy, rompit ſes veſtemens:
& puis commanda à Helchias & à
quelques autres, diſant, Allez, & enquerez
vous du Seigneur, pour moy, & pour le reſte
d'Iſraël & de Iuda, touchant les parolles
de ce liure, qui a eſté trouué. Car l'ire du Seigneur
eſt grande, laquelle eſt deſcendue ſur
nous: de ce que noz peres n'õt pas gardé la parolle
du Seigneur, pour faire ſelon tout ce qui
eſt eſcrit en ce liure. Nous voyons, Sire, par
ceſte grande triſteſſe & eſpouuentement qui

ſaiſit ce bõ Roy, quelle eſt la nature de la loy: laquelle monſtrant, comme dedans vn clair miroer, à l'homme ſon peché, le rend merueilleuſement eſtonné & abatu: ne pouuant porter le iugement de Dieu, & l'enfer qu'il voit luy eſtre deſia preparé: De ſorte qu'il tomberoit en vn horrible deſeſpoir, s'il n'eſtoit incontinent ſouſtenu par la foy: qui luy monſtre vn Dieu miſericordieux & fauorable: Cõme il fait à ce bõ Roy. Lequel comme reuenu à ſoy, & bien eſperant de la bonté de Dieu, fait enquerir du Seigneur pour ſoy & pour ſon peuple. Mais quelqu'vn pourra demander, pourquoy il ne confeſſe point ſes pechez, & ceux de ſõ peuple, eſtre cauſe de l'ire de Dieu, comme ceux de leurs peres? certainement il ne ſe taiſt point de ſes fautes, & de celles de ſon peuple pour ſe vouloir tellement iuſtifier deuant Dieu, qu'ilz n'ayent aucunement peché: mais ſachant que Dieu ne punit aucun peché plus griefuement qu'Idolatrie, en laquelle leurs peres auoient eſté tellement debordez, eux au contraire en auoient eſté preſeruez par la grace de Dieu, il ne craint de confeſſer deuant Dieu, que leurs peres auoient merité vne groſſe punition, & eux auſsi à cauſe d'iceux, ſi le Seigneur ne leur euſt fait miſericorde, comme il appert par la reſponſe de la propheteſſe: Le Seigneur, dit elle, le Dieu d'Iſraël dit ainſi: dictes à l'homme qui vous a enuoyez à moy, Ainſi dit le Seigneur, voicy ie feray venir mal-

heur ſur ce lieu cy, & ſur les habitans: à ſçauoir toutes les maledictions qui ſont eſcriptes en ce liure,qu'on a leu deuant le Roy de Iuda, pource qu'ilz mont delaiſſé, & ont faict encēſemens aux Dieux eſtranges, pour me prouoquer à courroux en toutes les œuures de leurs mains. Pourtant ma fureur deſcēdra ſur ce lieu cy,& ne ſera point eſteinte, Mais au Roy de Iuda qui vous a enuoyez pour cercher le Seigneur, vous direz ainſi, Le Seigneur, le Dieu d'Iſraël dit ainſi. Quant aux parolles que tu as ouyes,pourtant que ton cœur a eſté amolli,& que tu t'es humilié en la preſence de Dieu; quand tu oyois ſes parolles contre ce lieu cy, & contre ſes habitans, que tu t'es humilié deuāt moy,& as rompu tes veſtemēs, & as pleuré deuant moy, ie t'ay auſsi exaucé, dit le Seigneur. Voicy,ie te recueilliray auec tes peres, & ſeras r'aſſemblé en paix en ton ſepulchre: & tes yeux ne verront point tout le mal que ie doy faire venir contre ce lieu cy, & contre ſes habitans. Voila, Sire, vn treſcertain teſmoignage, non pas d'vn homme, mais de Dieu, qu'Idolatrie eſt vn peché tant execrable deuāt Dieu,qu'il ne peult demeurer impuny, quoy que tarde la punition. Helas, Sire, s'il eſt ainſi (comme certainement il eſt) de quelle punition eſt digne ce royaume,& nous les habitās, pour les enormes Idolatries & horribles abominations qui ſ'y ſont commiſes par cy deuāt, & s'y commettent encore? Certainement ie

ne doubte que pour ce peché & pour infinis autres qui en procedent, toutes les guerres & tous les autres maux que nous & noz peres auons endurez & endurons tous les iours, sont venus sur nous par le iuste iugement de Dieu. Et est à craindre que son courroux n'estant encore appaisé, ne nous aduienne beaucoup pis: si à l'exemple de ce bon Roy, nous ne laissons premierement nostre Idolatrie, & puis pleurions noz pechez, rompans, non pas

Ioel.2. noz vestemens, mais noz cœurs, plus durs que pierre: & nous humilians sans feintise deuant Dieu, luy prestions à l'aduenir toute obeissance: voire faisans paction auec luy, de iamais ne retourner à Peché, moyennant sa grace: Ainsi que nous verrons tantost auoir faict ce ieune Roy, auec tout son peuple. Car apres auoir entendu par ses gens, le propos que le Seigneur luy mandoit par la Prophetesse, il enuoya & assembla tous les anciens de Iuda & de Ierusalem: & monta en la maison du Seigneur, & auec luy tous les hommes de Iuda, & les habitans de Ierusalem, à sçauoir les Sacrificateurs Leuites, & tout le peuple, depuis le plus grand iusqu'au moindre. Et eux escoutans, leut toutes les parolles du liure de l'Alliance, lequel auoit esté troué en la maison du Seigneur. Et le Roy estant aupres de sa colomne, feit alliance deuant le Seigneur de le suiure, & garder ses commandemens & tesmoignages, & ses statutz de tout son cueur, &

le toute ſon ame: en faiſant les choſes de l'al-
iance qui ſont eſcrites en ce liure. Et y feit
ccorder tous ceux qui auoient eſté trouuez
n Ieruſalem & en Beniamin. Et les habitans
le Ieruſalem firent ſelon la paction de Dieu,
e Dieu de leurs peres. Ie ne me peux aſſez eſ-
merueiller, Sire, de l'ardeur de foy & du zele
le ce ieune Roy, n'eſtudiãt à autre choſe qu'à
'accroiſſemẽt de la gloire de Dieu, & au pro-
fit ſpirituel tant de ſoy que de ſon peuple.
Il ne ſe contente point d'auoir ouy lire vne
fois en ſon priué, le liure de la loy: il le lit
luy meſme publiquement. Il fait en cela cer-
tainement acte d'vn bon chef, & d'vn vray
Roy: voire d'vn vray paſteur, n'ayant moin-
dre ſoing du ſalut de ſes brebis, que du ſien
propre. Et luy ſemble bien peu, que luy &
ſon peuple entendent par le liure de la loy,
comment ilz doibuent viure & cheminer
deuant Dieu, s'il n'aſtraint & ſoy & ſon peu-
ple par vœus & ſermens, de tenir ferme &
inuiolable l'alliance du Seigneur: & ne luy
ſuffit de ce faire, mais il fait d'auantage la
paſque auec tous ſes ſubiectz, en la plus gran-
de magnificence que nul Roy n'auoit faict
deuãt luy: A fin que par ces choſes corporelles
& viſibles, ilz montaſſent à la contemplation
des ſpirituelles, celeſtes, & inuiſibles: ſecourãs
par ce moyen l'infirmité de leur foy, & decla-
rans publiquement par telz ſignes & marques,
qu'ilz eſtoient & vouloient touſiours eſtre &

demeurer le peuple de ce Dieu & seigneur qui leur auoit laissé & baillé ce sacrement pour vn trescertain tesmoignage, seau & gage de sa grace & faueur enuers eux. Car à cela ont esté institues & baillez, tât à eux qu'à nous, les saincts sacremens. O que c'estoit, Sire, chose plaisante à veoir, qu'vne telle reformation! qu'il faisoit bon cõtempler la face de ceste Eglise, qui n'a gueres estoit si tenebreuse, maintenát si lumineuse! qui n'a gueres estoit vn vray enfer, maintenant vn vray paradis! O pleust à Dieu, Sire que par sa grace, & par vostre moyẽ nous peusions veoir celle de France ainsi restauree & reformee! Pleust à Dieu qu'il peult estre dit de vous, ainsi qu'il est dit, comme par vn sommaire, de ce ieune Roy: Iosias donc osta toutes les abominatiõs de tous les païs qui estoient aux enfans d'Israël: Et feit que tous ceux qui se trouuerent en Israël, seruissent au Seigneur leur Dieu, ilz ne se retirerent point arriere du Seigneur, le Dieu de leurs peres, tout le temps de la vie d'icelluy, Certes, Sire, Dieu ne vous a point donné moindres occasions & moyens, pour reformer la religion de vostre royaume, qu'il donna à ce ieune Roy. Ains il vous en a donné de beaucoup plus grãs, & en plus grãd nõbre. Le mesme Dieu qui luy asistoit, vous asiste: & comme il luy commandoit de ce faire, ausi le vous commande il. Les mesmes enseignemens qui l'acheminoient, vous acheminent, & encores de plus certains. Car il nauoit

qu'une

qu'une partie des liures de l'ancien teſtament. Auec tous ceux-la, vous auez ceux du nouueau. Et en ceux-la beaucoup de choſes luy eſtoient baillees obſcuremēt, & par figures: En ceux cy vous auez la claire & manifeſte verité. Vous auez pour exemple luy, & infinis autres bons & fidelles Roys: Il en auoit bien peu, cōme eſtoit Dauid & Ezechias. Tous ſes ſubiectz, ou la plus part enuieillis en Idolatrie, ne ſe foucioient d'aucune reformation de la doctrine ny de la religion. La plus grand part des voſtres ayāt ſoif de ſon ſalut, & de la gloire de Dieu, ne ceſſe de la vous demāder. Icelluy laiſſant la religion en tel eſtat qu'il l'auoit prinſe de ſon pere, ne craignoit ſeditiō ou reuolte de ſon peuple, vous faiſant le ſemblable, voyez en quel dāger vous en eſtes tous les iours. Que ſera ce donc ſi ſuiuant les traces de voz predeceſſeurs (que Dieu ne veuille) vous continuez les perſecutions contre les enfans de Dieu? en cōbien plus grand dāger mettrez vous & vous & voſtre royaume? Car comme dit Tertulian, *Apolog 30.* parlant aux Gētilz: Veu que ſi volōtiers nous allōs à la mort, & nous laiſſons meurtrir, quelle guerre ou cōbat ne ſerions nous idoines & promptz de ſouſtenir, encore que ne fuſsions pareilz à vous de gēs d'armerie? Si toutefois il n'appartenoit plus toſt à noſtre diſcipline & condition d'eſtre tuez, que de tuer. Ioinct que faiſant du pis que vous pourrez, comme i'ay touché cy deſſus, vous ne ferez autre choſe

qu'irriter Dieu alencontre de vous: & perdre
voſtre peine & le temps. On a beau allumer
des feus,pour amortir & eſteindre l'ardeur de
Luc 12. la foy des croyans. Le feu que le filz de Dieu
dit auoir mis en la terre, qui eſt la parolle de
l'Euangile, allumé par le ſouflement du ſainct
eſprit es cœurs des eſleus, n'eſteint pas moins
ces feus, que feroit toute l'eau de la mer. On
en pourra bien faire mourir quelques vns:
mais ſeulement ceux qu'il plaira à Dieu: & par
la mort deſquelz Ieſus-Chriſt vouldra eſtre
glorifié. Mais la plus grand part eſchappera,
conſeruant miraculeuſement les ſiens le Sei-
gneur,en deſpit des tyrans. En deſpit de Ie-
2.Chro 11. roboam les ſacrificateurs & Leuites qui eſtoiēt
demeurans en Iſraël, & pluſieurs du populai-
re,qui auoient propoſé en leurs cœurs de ſer-
uir à Dieu, laiſſans leurs maiſons & poſſeſsiōs,
ſ'en allerent rendre en Ieruſalem auec leurs
freres: à fin de ne ſe ſouiller en l'abomination
Thob.1. des veaux d'or. Thobie ne craignant le Roy
ne ſes edictz, & ne ſe ſouciant de la hayne &
malueillance de ceux de ſa lignee, Idolatres
fuyoit leur compagnie & Idolatrie, & alloit
trois fois l'an en Ieruſalem, & là offroit ſes ſa-
3.Roys 20. crifices au Seigneur. Maugré Achab & la fu-
rieuſe Iezabel,ſept mille hommes que Dieu ſe
reſerua, demeurarent impolus,& ne flechirent
le genouil deuant Baal. Maugré Anthiocus le
2.Macha tyran,& ſes bourreaux, le Seigneur fut glori-
6.& 7. fié & honoré par la conſtante confeſsion, &

par les victorieuſes morts du vieillart Eleazare, & des ſept freres & leur mere. Mais Mathathias & ſes cinq filz, auec pluſieurs autres, eſchaperent de ſes mains: & ne les peut cõtraindre d'Idolatrer, ne les garder de s'aſſembler es mõtagnes, & cauernes, & là louer le Seigneur, & celebrer le iour du repos. Ainſi les Apoſtres & leurs ſucceſſeurs, maugré Neron & tous les autres tyrans, glorifierent le Seigneur tant en leurs vies, qu'en leurs mors. Et en ces derniers temps, de meſme ſorte a eſté, eſt, & ſera glorifié le filz de Dieu, par ſes fideles ſeruiteurs. Car, Sire, ſi vous & voſtre conſeil ne voulez entendre à vne totale & generale reformation de l'Egliſe, ou ſi pour le moins, ne leur permettez quelque temple, ou publiquement ilz puiſſent ſeruir à Dieu, toutes voz prohibitions & defenſes, toutes voz confiſcations, voire tous voz feus ne pourront empeſcher l'eſprit de Dieu, qu'il ne les induiſe à s'aſſembler à tout le moins en leurs chambres, pour inuoquer Dieu, pour ouir ſa parolle & pour participer à ſes ſainctz ſacremens: Et en ce faiſant on ne les deura eſtimer heretiques ou ſciſmatiques: Si lon ne veult taxer d'hereſie pour vne meſme cauſe les prophetes, & les Apoſtres, & toute l'Egliſe ancienne. Et pour le preſent nous ſerons contens de l'exemple que nous ont laiſſé ceux de l'Egliſe d'Antioche, leſquelz cõme dit Theodore en ſõ hiſtoire Eccleſiaſtique, apres auoir

1. Machab. 2. — Liur 2. chap. 31.

ſouffert l'abomination Arrienne leſpace de trente ans, voyans que la meſchanceté croiſſoit de iour en iour, & qu'õ leur faiſoit la guerre, maintenant ouuertement, tantoſt en cachete: qu'on auoit auſsi chaſſé leur ſainct eueſque Meletius, & mis en ſon lieu vn heretique, ilz reduirent en memoire ce qui fut dit à Loth

Gen. 19. Sauue ton ame. Et ce que dit Ieſus-Chriſt, Si

Matth. 5. ton œil dextre t'eſcandalize, arrache le, & le iectes hors de toy, &c. Et puis ſe ſeparans de la partie de la ville infectee de l'hereſie Arienne, commencerent de faire leurs aſſemblees particulieres au temple apoſtolique, qui eſt au lieu qu'on appelle la vieille ville. Ainſi du

Theodor. l. 4 cha. 14. temps de l'Empereur Valent. les fideles de Conſtantinoble furent contrains de s'aſſembler maintenant au pied d'vne montaigne, tantoſt aupres d'vn fleuue, &c. Nous faiſans le ſemblable, & vſant de ceſte laborieuſe & incommode commodité de ſeruir à Dieu, ſommes appellez factieux & ſeditieux par noz aduerſaires. Voire nous ſommes iugez pour telz, & condamnez à mort par les iuges. De l'aueuglement deſquelz ie m'eſmerueilleroye d'auantage, ſi la cauſe ne m'eſtoit declaree par l'eſcriture, à ſçauoir, qu'ilz ne cognoiſſẽt & n'en tendent rien. Voire ilz font toutes ces choſes

Pſal. 82. (aux enfans de Dieu) pour ce qu'ilz ne cognoiſſent point mõ pere ny moy. Dict le Sei-

Iean. 16. Iean. 17. gneur. Or ſi ceſte eſt la vie eternelle que les hommes cognoiſſent le pere ſeul vray Dieu,

& Iesus-Christ qu'il a enuoyé, certes au contraire, ceste est la mort eternelle qu'ilz ne cognoissent ne l'vn ne l'autre. Dequoy il s'ensuit que nous sommes asses vengez de ceux qui nous persecutent, quand pour nous apporter la mort temporelle, ilz remportent la mort eternelle. Parquoy ô Iuges qui auez quelque cognoissance de Dieu, & qui estes touchez de sa crainte, maintenez & soustenez constamment la cause du Seigneur en plein iugement, & pour gaigner la faueur des tyrans, ou pour crainte de perdre vos biens, vos estats, & vos vies, ne consentez contre vos consciences, ains opposez vous vertueusement aux meschans en la condemnation des innócens, & fideles seruiteurs de Dieu: comme feit Beneuolus Iuge en la ville de Milan, lequel non seulement refusa vne plus grande dignité, que luy presentoit la Royne Iustine s'il consentoit au banissement de sainct Ambroise, mais ausi volontairement se demist de celle qu'il tenoit. Mais pour reuenir à nostre propos, Sire, quant à ce que nos aduersaires appellent noz assemblees factions ou seditiõs, Tertulian les desment, disant; Ceste assemblee des Chrestiens seroit bien illicite, si elle estoit pareille aux illicites. Elle seroit à bon droit à condamner, si on s'en plaint comme de factiõ. Mais au dommage de qui nous sommes nous iamais assemblez? Nous sommes cela mesme ensemble comme si nous estions

Hist. eccle. lib. 11. c. 16.

Apol. 39.

tous diſperſez, & qu'vn chaſcun fuſt apart: ſans bleſſer ne cõtriſter perſonne. Quand gens de bien, fideles, & honeſtes s'aſſemblent, il ne fault pas appeller cela faction, mais bien vne court. Et au contraire, il fault appliquer le nom de faction à ceux qui conſpirent en haine des gens de bien, qui crient contre le ſang des innocens. &c. Et certainement le pis que faiſoient les Payens, meſmes à ceux qui s'aſſembloient, c'eſtoit de les chaſſer, & non point de les ſaccager, & tuer, comme on fait maintenant. mais quoy ? les ſeruiteurs de Dieu, cõme i'ay tantoſt dit, ne pourront iamais eſtre induitz de laiſſer telles aſſemblees: ou bien ilz ſeront contrains de quitter voſtre royaume & leur païs, pour aller obtenir pleine iouiſſance des choſes qui leur ſont icy deniees es regions & lieux, ou le Seigneur de ſa grace, les adminiſtre & diſtribue par ſes bons & fideles ſeruiteurs. Alors apres qu'vne bõne partie de voſtre peuple ſera maſſacree, & l'autre chaſſee, vous demeurerez deſtitué de ſubiectz: comme apres vne grande & vniuerſelle peſtilence, ou apres vne longue guerre. Et certainement, Sire, c'eſt bien vne eſpece de guerre, voire c'eſt vne grande deſconfiture à vn Roy, quand il eſt delaiſſé pour ſa cruauté. Mais il vault mieux que nous monſtrions cecy par les parolles de Tertulien, ſuiuant le propos que nous auons tantoſt allegué. Nous

pouuions, dit il, ſans prendre les armes, & ſans vſer de rebellion, mais ſeulement ne nous accordans point auec vous, vous combattre, pour la ſeule hayne de la ſeparation. Car ſi nous eſtans vn ſi grand nombre d'hommes, nous nous fuſsions retirez de vous en qu'elque anglet du monde fort loingtain, certainement la perte de tant de telz quelz citoyens vous euſt fait rougir de honte, pour voſtre condemnation: voire vous euſt puny pour noſtre ſeparation. Vous euſsiez eſté pour tout certain eſtonnez, de veoir vne telle ſolitude & ſilence: Vous euſsies regretté le demeurant de la cité quaſi morte, pour y regner ſur icelluy. Bref plus d'ennemis vous fuſſent demeurez que de citoyens: Combien qu'ayez mieux aymé nous appeller les ennemis du genre humain. Or certes nous ſommes ennemis, mais non pas du genre humain, ains plus-toſt d'erreur. Voyla les parolles de Tertulien, graue autheur, parlant des fideles aux infideles. Que ſera ce donc, Sire, eſtant voſtre peuple ainſi mutilé & diminué, ſi quelque grande mortalité par le iuſte iugement de Dieu, ſuruient, ou quelque emotion ciuile, ou l'une & l'autre? Que ſera ce principalemẽt de ceſte Babylonne de Paris eniuree, & n'eſtãt iamais reſaſiee du ſang des enfãs de Dieu, ſi elle recommence à deſployer ſa rage contre eux? Que ſera-ce d'elle, ſinon ce que fuſt de ceſte ar

rogante seditieuse, & tumultueuse ville d'Alexandrie? Laquelle, cõme dit cest excellent personnage, & sainct euesque Denys Alexandrin,
Hist. Ec. 7.18.& 19. apres auoir tué de ses mains la plus grande & la meilleure partie du peuple, en persecutant les saincts: l'autre partie estant deffaicte par guerre ciuile, & l'autre qui restoit estant cõsumee par peste: fust reduite à vn tãt petit nombre de gẽs, que c'estoit chose fort rare, de veoir vn hõme aux places d'icelle: laquelle au parauant estoit si peuplee, qu'à grãd' peine pouuoit on cheminer par les rues, pour la grand' multitude des hommes. Et encor ne sçay-ie si Dieu se voulãt venger de tãt de sang espãdu de ses seruiteurs, se contentera de semblable vengeãce: & si plus tost il ne la ruinera du tout, n'y laissant pierre sur pierre, comme il fit Ierusalem ceste meurtriere des Prophetes, & du maistre des Prophetes, Iesus-Christ. Mais encor, Sire, que Dieu n'vse d'vne telle seuerité enuers vous & vostre royaume: si est-ce que vous chassant tãt d'hõmes de voz terres, es païs de voz voisins, voire de voz anciẽs ennemis, il pourra pour le moins aduenir, que vous en serez debilité, & eux renforcez. Comme ce malheureux idolatre Iero-
1.Chro. 11. boam, par semblable moyen rendit Roboam son ennemi, n'ayãt que deux lignees des enfans d'Israel en sa dominatiõ, plus fort que soy, qui regnoit sur dix lignees. Or, Sire, ie sçay biẽ que de vous mesmes n'exercerez vne telle rigueur enuers vostre peuple, q̃ de l'exterminer: cõme

aufsi ne l'ont pas fait vos predeceſſeurs. Mais ſi vous le faictes, ce ſera à la perſuaſiō des caſars, qui ont touſiours abuſé des Roys, des Princes, & de leur Magiſtrat, les eſguillonnāt contre les enfās de Dieu : leſquels ils appellés heretiques. Mais encor qu'ils fuſſent tels qu'ils diſent, dequoy toutesfois par la grace de Dieu, ils ſont bien loing, Ces grans zelateurs doiuent ils eſtre ſi delicats, qu'ils ne les puiſſent ſouffrir aucunemēt? Pour le moins ils ne leur deuroiēt eſtre plus rigoureux, qu'eſtoient leurs grands peres *Act. 23.* les Scribes & Phariſiens aux Saduciēs, qui leur eſtoient tant cōtraires en doctrine & religion. Et meſmes nous ne liſons point q̄ Ieſus Chriſt eut dit qu'il les falloit chaſſer: biē eſt vray qu'il reprenoit leurs erreurs : cōme auſsi les Scribes *Matt. 22.* & Phariſiens, diſputans contre eux. Et certes ceux cy ſe deuroient contenter d'ainſi faire: & nō point eſmouuoir les Roys & Princes, voire tout le monde à ruiner ceux qu'ils diſent heretiques. Mais de qui prennent ils ceſt exemple, ſinon des Ariens, Macedoniens, & autres heretiques, qui perſecutoient & chaſſoient, & qui incitoient les Empereurs heretiques comme eux, à perſecuter & chaſſer les vrays Chreſtiens ? Car les Eueſques fideles, & autres ſaincts perſonnages, faiſoient tout autrement: & diſoient communemēt à ceux, qui par quelque zele indiſcret eſmouuoiēt perſecutiō, que la vraye Egliſe n'a point couſtume de perſecuter : car c'eſt ſa vraye merque d'endurer perſecution, & non point de faire perſecution. Et

pource Socrates en son histoire, à bon droit tâ
Hist.trip. 11.3. xe Theodose euesque, de ce qu'il auoit trop cruellemẽt chassé des villes & villages les Macedoniens. Il taxe aussi Cyrille vn autre euesque, & son eglise d'Alexãdrie, de leur indiscretion & cruauté. Il est bien vray que Celestin
Hist.trip. 11.12. euesque de Rome, osta aux Nouatians heretiques, les tẽples ou ils s'assembloient: mais aussi permit-il à leur euesque Rusticule, de faire ses assemblees en cachette. Et encor ne leur vsa on
Hist.trip. 11 10. point de telle rigueur à Cõstantinoble: car on leur laissa leurs temples, cõme dit Socrates. Ce qu'on fit aussi par la permissiõ mesme des Em
Hist.trip. 9.2. & 19. & 26. pereurs fideles, Constantin, Gratian, Theodose & autres: semblablement aux Ariens, Macedoniẽs & autres heretiques. Mais quelcun demandera pourquoy on ne destruisoit ces heretiques, veu qu'ils infectoient plusieurs de leur heresie? Ie respon que les bons Empereurs aimoient mieux les laisser aux sçauants & saincts Euesques, pour les dompter & vaincre par le glaiue spirituel, que de les destruire par le materiel. Et aussi ces diligens & vigilans Pasteurs y faisoiẽt si bien leur deuoir, que par l'aide du vray & grand Pasteur Iesus-Christ, les brebis n'escoutoiẽt point la voix des mercenaires, & ne suiuoient point les estrangiers. Et si pour quelque temps deceües elles les auoient suiuis, iusques à estre en dangier d'estre deuorees du loup, si est-ce qu'ils les retiroient à la bergerie, & ne perissoiẽt point à iamais, à cause qu'elles estoiẽt brebis du Seigneur, qui les gardoit. Danantage ces bons pasteurs poursuiuoient de si

pres ces heretiques, par viues voix & doctes escrits, qu'ils retiroient les vns de leurs erreurs: les autres ils les rendoient mattez & vaincus. Et estans par ce moyen descouuers leurs erreurs, & cognus de tout le monde, leur heresie s'en alloit peu à peu en fumee : les bons Empereurs, & les vrays pasteurs y tenās ce pendāt la main, qu'elle ne repullulast. Or donc, Sire, si nos aduersaires estiment tant leur sçauoir & doctrine, & si peu celle de ceux qu'ils disent heretiques, pourquoy ne la font ils esuanouir p semblable moyen? pourquoy chassent ils, & poursuiuent leurs aduersaires par glaiues & feus? pourquoy ont ils peur d'eux, & de leur doctrine, sinon qu'ils se doutent que bien tost, & eux & la leur viendront à neant, par iceux, & par icelle? Pourtant, Sire, suiuant l'exemple de ces bons Empereurs, & de ses saincts Euesques, ne permettez que ces caphars vous aigrissent par leur rage & enuie contre les seruiteurs de Dieu: à fin qu'il ne vous soit à bō droict reproché, d'auoir vsé enuers eux de plus grande seuerité, que n'ont fait mesmes les Empereurs payens. Comme Adrian, & Marc Aurelle, *Hist. eccl.* non obstant qu'ils fussent grandement solicitez d'extirper les Chrestiens, toutesfois ils deffendirent par lettres & edicts, qu'on n'eust à leur toucher pour leur religion: s'ils n'estoient trouuez & conuaincus, auoir fait contre les loix Romaines : Commandans que les calumniateurs, & ceux qui faussement les auroient ainsi accusez, portassent vne mesme *4.9.& 13.*

peine, qu'ils auoiét procuree aux autres. Et certainement nous ne meritõs d'estre si rudement traictez de noz ennemis: veu qu'ils ne sçauroiét dire autre chose de nous, & ne nous sçauroient accuser d'autre heresie, sinõ q̃ ne voulõs point consentir auec eux, aux erreurs qui ont esté introduits en la Chrestiété, depuis quelque téps. Car ils ne prouueront iamais, que nous soions errãs en aucun article de la foy, cõme ont esté les Ariens, Macedoniens, & autres heretiques, en l'ancienne Eglise: qui toutesfois, cõme auõs dit, ont esté tolerez par les Euesques & Empereurs fideles. Quelle raison donc Sire, auriez vous, de nous molester, n'estans cõuaincus d'aucune heresie, à l'apetit de ceux, qui seulement pour leur vëtre, nõ point pour le Seigneur Iesus-Christ, cõme dit l'Apostre, font dissention & scandales, contre la pure doctrine de la verité? Or toutesfois ie n'enten par tout ce propos oster au Magistrat la puissance du glaiue cõtre les heretiques, seditieux & perturbateurs de la tranquillité publique, cognous & conuaincus pour tels. Combien que ie desireroie que plus tost ils fussent corrigez par la discipline de l'Eglise, que cõtrains par force & main armee, s'ils sõt toutesfois corrigibles. Mais ie parle en tout ce discours de noz Euesques, Moynes, & tous Cafars. Lesquels s'ils sont, cõme ils disent, successeurs & imitateurs des Apostres, & de ceux qui prochainement leur ont succedé, ils se doiuent contenter du glaiue spirituel, qui est la parolle de Dieu, pour conuaincre les heretiques,

Les Ariens nioient la diuinité de Jesus-Christ, & les Macedoniens, du S. Esprit.

Rom. 16.

& ſelon la doctrine de l'Apoſtre, apres la pre- *Tite 3.*
miere & ſecõde admonition les euiter. Au de-
meurãt, i'eſpere, Sire, que vous & nous trouue-
rons grace & miſericorde enuers le Seigneur:
c'eſt que vous ſerez ſi bõ, ſi ſainct & vertueux
Roy, que nous pourrons ſous vous mener vie
paiſible & tranquille, en toute pieté & hõneſte
té: Pourueu toutesfois que de noſtre coſté ne *1. Timo. 2.*
ſoyons ingrats: & ne meſpriſions ſes cõtinuels
benefices, & graces enuers nous: ains en pure
conſcience, & de cœur parfaict, l'inuoquiõs, &
obſeruions ſes ſaincts cõmandemens. Car cer-
tainement Dieu donne vn Roy ſage, au païs *3. Rois 10.*
qu'il ayme. Et ſi de voſtre part, recognoiſſez a-
uoir & tenir de luy, non ſeulemẽt le royaume,
mais auſsi toutes choſes. Si vous ne vous cõten
tez d'eſtre ſeulemẽt Roy, mais eſtudiés d'eſtre
tel Roy qu'il requiert de vo⁹, faiſant ce qui eſt
droit deuãt luy: cheminãt es voyes des Roys le
craignans: le cerchãt par ſa parolle, auec toute
diligence, & aſsidues prieres, ſans faintiſe, mais
d'vn cœur parfait: abattant & extirpant les abo
minables idolatries de ce royaume, auec toute
la fauſſe doctrine: & redreſſant la vraye, auec
le pur ſeruice de Dieu: Vous monſtrãt nourri- *Eſaie 49.*
cier de l'Egliſe, c'eſt à dire emploiant voſtre
puiſſance, authorité & cheuance, à la conſerua
tion d'icelle, & vous exhibãt aux yeux de voz
ſuiets: vray & parfait exemple de vie ſaincte &
irreprehenſible: par laquelle ils ſoient guidez
& addreſſez au chemin de la crainte, amour, o-
beiſſance & ſeruice de Dieu, ſelon la forme &

pourtrait qu'il vous eſt repreſenté en ces Roys du peuple de Dieu, tant ſaincts & vertueux, & nommement en noſtre ieune Ioſias, à l'imitatiõ duquel, l'Eccleſiaſtique vo' inuite par ce tant beau ſommaire de ſa vie, comme à vn
Eccl.49. tresbeau banquet, diſant: La memoire de Ioſias eſt ainſi qu'vne compoſition de perfum, preparee par l'artifice d'vn perfumeur. Elle eſt douce en la bouche d'vn chacun comme miel, & comme la muſique en vn banquet ſolennel. Il s'eſt porté droictement en la reformation du peuple: & a oſté l'abomination d'iniquité. Il a dreſſé ſon cœur au Seigneur, & confermé la crainte d'iceluy, au temps meſme des meſchans. Au nombre deſquels bons & vertueux Roys, de tresbon droict, peut & doit eſtre mis feu Edouard cinquieme ce ieune Roy d'Angleterre : auquel le Seigneur auoit tellement elargi ſes graces, & luy ſi bien les faiſoit ſeruir à la gloire d'iceluy, & à l'vtilité de ſon Egliſe, que ie le puis bien egaller, pour le moins, au plus vertueux. La pieté, religion, & vertu duquel, ceſte ieune pucelle Iſabel ſa ſœur, à preſent Royne dudict Royaume, enſuit heureuſement, en ſorte, que ie deſire, vous & tous les Roys & Princes qui ſe diſent Chreſtiens, luy reſembler en cela. Mais ne vous contentez pas, Sire, d'eſtre bon Roy au commencemẽt, cheminant en la crainte & obeiſſance du Sei-
Eccl.41. gneur, pour vn temps. Comme fit Salomon qui en la fin meſla vn blaſme parmy ſon hon-

neur. Comme aussi fit Asa, & Amasias. Mais encore fit pis Ioas, lequel se laissant abuser par les Princes idolatres, laissa la loy du Seigneur, se conuertit à idolatrie : & fit meurtrir le prophete Zacharie qui l'en reprenoit. Or vous sçauez, Sire, qu'il est escrit, que qui perseuerera iusqu'à la fin, il sera sauué. Sur tout chassez les flateurs, comme peste, de vostre Court. Et que tous meschans, & qui ne craignent point Dieu, n'ayent aucune accointance auec vous. Ne donnez point facilement l'oreille au conseil de ieunes gens, qui n'ont experience des choses : Et vous souuience que Roboam fils de Salomon, pour ceste cause perdit les dix parts de son Royaume. Mais ce bon & sage Roy Dauid en son Pseaume cent & vnieme, vous apprẽdra mieux qui sont ceux que vous deuez approcher pres de vous, & ceux que deuez euiter. Et à fin que ie ne vous tienne trop, ie vous prie, Sire, pour la fin, de faire vostre proffit de ceste exhortation de ce grand Roy & prophete Dauid, ou pour mieux dire de l'Esprit de Dieu parlant par luy : Vous Roys maintenant entendez, & vous gouuerneurs de la terre, prenez instruction. Seruez au Seigneur en crainte, & vous esiouïssez en tremblant. Baisez le fils, de peur qu'il ne se courrouce, & que ne perisiez de la voye, quand son ire s'embrasera tant soit peu. Aussi semblablement de celle qui vous est faicte au liure de Sapience.

2. Chr.16. *Matt.10.* *3. Rois 12.* *Pseau.2.* *Sap.6.*

Or donques Roys escoutez, & entendez: vous Iuges des fins de la terre apprenez. Prestez les oreilles vous qui gouuernez les peuples: & qui vous glorifiez de la multitude des nations. Car puissance vous est donnee par le Seigneur, & principauté par le souuerain: lequel fera enqueste de vostre vie, & sondera voz pensees. Pour ce qu'estans ministres de son royaume, vous n'auez iugé droictement, ne gardé la loy: & n'auez cheminé suiuant la volonté de Dieu. il vous apparoistra auec horreur, & bien tost: car iugemẽt rigoreux sera fait de ceux qui sont pardessus les autres: Et puis apres il dict & cõclud ainsi. Vous donques Roys des peuples, si vo⁹ prenez plaisir en throsnes & en sceptres aimez sapience, à fin que vous regniez à tousiours. Or ie prie le Seigneur Dieu, Sire, qu'il vous cõmunique en tous voz affaires sa diuine sapiẽce, par laquelle seule les Roys regnẽt: & qu'il vous instruise & apprenne par son sainct Esprit à prudemment & droictement gouuerner vostre royaume, selon sa bonne volonté.

Prouer. 8.

FIN.

